

7
Réjean Dupuis

ANALYSE DE LA PROTECTION DE
L'INDUSTRIE TEXTILE CANADIENNE

Thèse de Maîtrise présentée au Département d'Economique

Université McGill

30 mars, 1973

© Réjean Dupuis 1973

RESUME FRANCAIS

Cette thèse analyse les aspects économiques des taux élevés de protection de l'Industrie Canadienne des Textiles (Industrie des Textiles Primaires et Industrie du Vêtement).

Le premier chapitre présente la politique commerciale Canadienne par rapport à l'industrie textile. Cet exposé est fait dans une perspective historique du développement du Canada tout en indiquant les événements internationaux pertinents.

Le deuxième chapitre présente des estimés du coût de la protection tarifaire et une étude approfondie des problèmes d'estimation.

Le troisième chapitre analyse les arguments en faveur du maintien de la protection tarifaire sur les importations de textiles. Ensuite, il fait ressortir les conditions nécessaires pour tirer le meilleur parti d'un commerce international libre tel que suggéré par le modèle statique du commerce international. La dernière partie de ce chapitre expose en détail la question de la "mobilité" des travailleurs de l'industrie textile et décrit l'expérience de la Nouvelle Angleterre dans les années 1950.

La conclusion met en relief l'évolution du volume des importations de textiles et de la production domestique depuis la deuxième guerre mondiale. Elle suggère aussi des alternatives à la politique commerciale actuelle très coûteuse.

ENGLISH RESUME

This thesis analyzes the economic effects of the high levels of protection of the Canadian Textiles Industry (both Primary Textiles and Clothing).

The first chapter discusses Canadian Commercial Policy with respect to the Textile Industry. This is done in the historical perspective of Canadian development taking into account pertinent international factors.

The second chapter presents estimates of the cost of tariff protection with an extensive discussion of the problems of estimation.

Chapter 3 analyzes the arguments for maintaining tariff protection on textile imports and then discusses the necessary conditions to take advantage of freer trade as suggested by the static model of international trade. The last part of the chapter considers in detail the question of labor "mobility" out of the Textile Industry and looks at the experience of New England in the 1950's.

The conclusion reviews the pattern of textile imports and domestic production in the past twenty years and suggests alternatives to the present costly commercial policy.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION		1
CHAPITRE I	La protection des Industries des Textiles Primaires et du Vêtement au Canada	4
	A) Les Premiers Tarifs Douaniers.	4
	B) Le Nationalisme et la Prospérité.	7
	C) La Grande Dépression et la Guerre.	12
	D) Les Accords sur le Commerce International.	14
	E) L'Après-Guerre	16
	F) Mutation de l'Industrie Textile Mondiale et Res- trictions Volontaires.	19
	G) Le L.T.A. et Quantification	25
	H) Autres Restrictions au Commerce International	29
CHAPITRE II	Le Coût de la Protection Tarifaire en 1969	33
	A) Les Difficultés d'Estimation	33
	B) L'Elasticité de la Courbe de Demande	37
	C) L'Elasticité de la Courbe d'Offre	44
	D) Estimé du Coût de la Protection	47
	E) Tarif, Compétition et Grandeur du Marché Canadien	55
CHAPITRE III	Autres Aspects de la Protection	59
	A) L'Effet sur les Termes du Commerce	59

B) L'Effet sur le Revenu National Canadien	63
C) L'Effet sur la Balance des Paiements	64
D) Avantages du Commerce: Théories et Imperfections des Marchés.	67
E) Les Possibilités de Transfert des Biens de Production	71
F) Les Possibilités de Transfert de la Main-d'Oeuvre.	71
i) Caractéristiques de l'Emploi	72
ii) Caractéristiques de la Main-d'Oeuvre	76
iii) Location de l'Emploi Textile et Importance Locale.	78
G) Alternatives pour la Main-d'Oeuvre.	83
H) Une Dislocation Majeure de l'Industrie des Textiles Primaire: Etude du cas de la Nouvelle-Angleterre.	84
CONCLUSION	93
BIBLIOGRAPHIE.	101

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I	Production et Exportations de Filés et Tissus de Coton	21
II	Consommation Industrielle de Coton, Laine et Fibres Synthétiques	24
III	Importations de Textiles et Tarif, par Genre de Fibre et par Stade de Production - 1969 -	35
IV	Elasticité par Rapport aux Prix de la Demande pour les Importations des Etats-Unis.	38
V	Elasticité par Rapport aux Prix de la Demande pour les Importations du Canada.	43
VI	Emploi dans les Industries Textiles -1961-	73
VII	Emplois Spécialisés Textiles -1961-	75
VIII	Caractéristiques de la Main-d'Oeuvre -1961-	77
IX	Emploi Total Textile par Région -1969-	79
X	Emploi par Ville et par Industrie -1961-	81
XI	Emploi Total Manufacturier et Textile dans la Nouvelle Angleterre, par Etat, 1947 et 1958.	88
XII	Emploi Total Manufacturier et Textile; Ontario, Québec et Canada, 1969.	90
XIII	Emploi dans les Industries Manufacturières et Chômage	91
XIV	Consommation Canadienne de Textiles.	94
GRAPHIQUE A	Industries des Textiles et de la Bonneterie	49
B	Industrie du Vêtement	51
C	Amélioration des Termes d'Echange par le Tarif -Equilibre Partiel-	60
D	Amélioration des Termes d'Echange par le Tarif -Equilibre Général-	62
CARTE GEOGRAPHIQUE:	Villes "Textiles" du Québec et de l'Ontario	80

INTRODUCTION

L'industrie des textiles est une industrie intensive en travail qui emploie environ 200,000 personnes au Canada. L'industrie des textiles inclut l'industrie des textiles primaires et l'industrie du vêtement. L'industrie des textiles primaires comprend la production de fibres synthétiques (cellulosiques et non cellulosiques ou chimiques), la production de filés et de tissus (tissés ou tricotés) à partir de fibres naturelles (coton, laine etc.) et de fibres synthétiques, de même que la manufacture de certains produits finis d'usage domestique (draps, taies d'oreillers, tissus éponge, etc.) et industriel (courroies, carcasses de pneus etc.). La production est concentrée horizontalement et verticalement par quelques grosses corporations employant plusieurs centaines ou plusieurs milliers de personnes. Cette industrie emploie environ 100,000 personnes.

L'industrie du vêtement emploie comme matière première une grande partie de la production de l'industrie des textiles primaires. Cette industrie produit toute la gamme de vêtements; de sous-vêtement aux vêtements d'hiver quelque soit la fibre utilisée. Les petites entreprises dirigées par un seul homme, employant en moyenne une centaine de personnes, sauf quelques exceptions, dominent cette industrie qui emploie en tout environ 100,000 personnes. L'industrie des textiles primaires et celle du vêtement exigent le maintien des restrictions des importations aux dépens des consommateurs de textiles.

L'industrie des textiles jouit d'une protection tarifaire et

autre que tarifaire très importante au Canada comme dans la plupart des pays "Occidentaux". La théorie économique du commerce international nous permet d'indiquer les coûts réels très élevés de ces restrictions des importations, restrictions parfois nécessaires pour encourager une industrie naissante mais qui doivent être éliminées quand cette industrie est parvenue à maturité. La protection accordée à l'industrie naissante est le plus souvent maintenue même à la maturité de l'industrie de sorte à maintenir l'emploi créé.

Le maintien de l'emploi par la protection résulte en prix à la consommation plus élevés à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Il en résulte une allocation inefficace de ressources à l'échelle mondiale puisqu'on pourrait importer à un coût moindre ces produits et utiliser les ressources humaines et autres dans d'autres industries plus compétitives sur le plan économique. Le résultat net de ce transfert de la production amène un standard de vie plus élevé pour les personnes ayant un emploi.

Le chapitre I présente dans leur contexte historique, les restrictions aux importations de textiles. Le nombre important des classifications tarifaires de textiles nous amena à dresser un tableau général des changements tarifaires à travers le temps et de leurs motivations.

Le chapitre II s'attaque à l'évaluation du coût de la protection tarifaire. Les meilleurs outils économiques y sont définis ainsi que la méthode employée.

Avec l'aide des statistiques disponibles, le chapitre III explique les caractéristiques de l'emploi et la capacité d'adaptation des employés de l'industrie des textiles afin de discerner les possibilités d'implantation

de nouvelles industries ou d'expansion des industries en place. Dans ce contexte, on présente l'expérience à long terme de la Nouvelle Angleterre qui connut de 1950 à 1960, une diminution massive de l'emploi textile au profit des états du Sud des Etats-Unis et une certaine reprise économique, par la suite.

Nous tenons à remercier les officiers de l'Institut des Textiles Canadiens et du Ministère Fédéral de l'Industrie et du Commerce pour nous avoir fourni certaines études à faible circulation sur l'industrie des textiles.

CHAPITRE I

LA PROTECTION DES INDUSTRIES DES TEXTILES PRIMAIRES ET DU VETEMENT AU CANADA

Les tarifs douaniers furent utilisés très tôt dans la Province du Canada. Le but principal du tarif douanier ne fut pas toujours de protéger l'industrie Canadienne. Durant les années 1840 et jusqu'à la Deuxième Grande Guerre Mondiale, les frais de douanes étaient la principale source de revenu du Gouvernement Canadien.

En effet, en 1860, les tarifs douaniers donnaient au Gouvernement 60% de ses revenus et en 1866 un taux aussi élevé que 66% de tous ses revenus. Jusqu'à l'institution des impôts directs et l'avènement de la Deuxième Grande Guerre, l'aspect revenu fut très important. Le tarif représentait encore 66% des revenus en 1912 et 40% des revenus en 1929. Ce rapport ne baissa à moins de 10% qu'après 1945.²

A) Les premiers Tarifs Douaniers.

En 1841, le tarif était de 5% sur tous les produits importés sauf sur les spiritueux où les droits de douane étaient beaucoup plus élevés. A cette époque, le tarif n'offrait pas une protection très efficace à l'industrie Canadienne. Ce n'est qu'en 1847, après l'abandon des "corn laws" et autres barrières tarifaires qui favorisaient le commerce Canada-

1. Young, John H. Canadian Commercial Policy, 1957, p. 25

2. Urquhart, M.C. & Buckley, H.A.H., Historical Statistics of Canada, 1965 p. 197-200.

Royaume-Uni, que la Province du Canada promulgua un tarif structuré. Les importations de matières premières textiles (à l'état de fibre naturelle ou de filés) furent assujetties à un droit de douane de 1.5% ad valorem.³ Tous les autres produits textiles manufacturés (tissus, cordes et vêtements) de coton, de chanvre, de lin, de soie et de laine entraînaient des frais de douane de 7.5% ad valorem. Ces tarifs s'appliquaient à tous les items mentionnés par la loi: les autres items entrant en franchise.

Au recensement de 1851, les usines de cardage et de foulage ainsi que les manufactures de laine employaient 1281 travailleurs.⁴ L'emploi dans les autres usines textiles était inconnu mais sûrement moins élevé que dans les usines ci-dessus mentionnées.

En 1858-59, une baisse des importations força le Gouvernement Canadien à augmenter ses droits de douane pour maintenir ses revenus.⁵ Au même moment, une association d'hommes d'affaires faisait pression pour augmenter le tarif douanier sur les produits susceptibles d'être manufacturés au Canada plutôt que sur le thé, le café, le sucre, etc... afin d'encourager l'implantation d'industries au Canada.

Un premier pas vers l'expansion du commerce et de l'industrie Canadienne avait été posé avec la signature en 1854 du Traité de Réciprocité avec les Etats-Unis. Ce traité permettait le commerce des matières premières en franchise de douane. Le lin, le chanvre, la laine et le coton figuraient parmi ces produits exempts de douane.⁶ Ce traité fut abrogé en mars 1866, à la sui-

3. Statutes of Canada, 1847, p. 1424-26

4. Census of the Canadas 1851-52, Vol. 2, p. 262-69 & p. 382-97

5. Young, John H., *ibid.*, p. 26, 28.

6. Statutes of Canada 1854, p. 3 (liste p. 4)

te du mécontentement créé aux Etats-Unis par les hausses de tarifs de 1858-59 sur les produits manufacturés (non couverts par le Traité).

Pour les raisons de revenus et de protection mentionnées précédemment, le Gouvernement imposait en 1858 un droit de 5% ad valorem sur certains filés de coton, cordes à pêche, voiles et autres articles.⁷ Sur d'autres articles plus luxueux (tels que: tapis, chapeaux, broderies, tous les textiles à base de cashmere, de soie et de laine ainsi que les toiles cirées), on éleva les droits de douane à 20% ad valorem. Enfin on augmenta à 25% ad valorem les frais de douane sur tous les vêtements en général qu'ils soient faits à la main ou à la machine à coudre. En 1859, on augmenta la douane sur les filés de coton⁸ et les voiles de bateau à 10% ad valorem. Cette législation amenait une protection importante de différents stades de production.

Ces droits tarifaires de 1858-59 furent changés en 1866⁹ pour favoriser l'entrée de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick dans la Confédération Canadienne en 1867. Alors on appliqua un tarif de 15% ad valorem sur la plupart des produits textiles et des vêtements quelque soit leur stade de manufacture, de plus, on exempta de douanes certains tissus de coton et autres produits textiles utilisés dans les industries principales de ces provinces maritimes. Puis le tarif ne changea pas de façon appréciable jusqu'en 1878.

Durant la période 1841-1878, le tarif favorisa directement la croissance des industries du textile et du vêtement quoiqu'il fut manipulé en grande partie pour des raisons de revenus et de politique.

7. Statutes of Canada 1858, p. 230 & ff.

8. Statutes of Canada 1859, p. 67 & ff.

9. Statutes of Canada 1866, p. 18 & ff.

Au recensement de 1871, on note que l'industrie du textile employait 7,332 personnes.¹⁰ L'emploi dans l'industrie était centré principalement sur la transformation de la laine (4,453), sur les carderies (1,224) et sur les usines de coton (745). Au même recensement, on note que l'industrie du vêtement employait 14,969 personnes. Les industries textiles étaient concentrées en Ontario: plus de 55% de l'emploi dans les usines de textiles et de vêtement. Le Québec avait plus de 10% de l'emploi dans les textiles et plus de 29% de l'emploi dans le vêtement. Cette situation de l'industrie au Canada était cependant bien moins avantageuse qu'aux Etats-Unis.

B) Le Nationalisme et la Prospérité.

Durant toute cette période 1879-1939, la protection des industries Canadiennes était renforcée par l'aspect revenu du tarif pour la trésorerie Canadienne. Cette convergence d'intérêts favorisait indirectement l'autarcie du Canada.

En effet, au moment d'une dépression économique sérieuse, la production et les importations diminuaient, les revenus du gouvernement baissaient et le chômage augmentait. Tous ces éléments politiquement inacceptables amenaient inévitablement des changements importants au tarif douanier comme en 1879-1887 et en 1932-1934. Dans le premier cas, on appela cette législation une "Politique Nationale" et dans le deuxième cas "blasting a way into the markets of the world". Ce deuxième slogan, des années 1932-34, était évidemment faux. La haus-

10. Canada Yearbook 1876, p. 11 & ff.

se importante des frais de douane alors légiférée garda le marché intérieur plus strictement aux Canadiens, augmentant l'emploi dans les industries ainsi protégées. Cependant les effets bénéfiques étaient souvent annulés par la perte de marchés d'exportation là où il y avait "retaliation".

L'histoire du tarif Canadien fut surtout marquée par la "Politique Nationale" de Sir John A. MacDonald qui décrivit ainsi les moyens et les objectifs de sa politique:

"...that the welfare of Canada requires the adoption of a National Policy, which, by a judicious readjustment of the Tariff, will benefit and foster the agricultural, the mining, the manufacturing and other interests of the Dominion; that such a policy will retain in Canada thousands of our fellow countrymen now obliged to expatriate themselves in search of the employment denied them at home, will restore prosperity to our struggling industries, now so badly depressed, will encourage and develop an active interprovincial trade, and moving (as it ought to do) in the direction of a reciprocity of tariffs with our neighbours, so far as the varied interests of Canada may demand, will greatly tend to procure for this country, eventually, a reciprocity of Trade." 11

Après avoir aussi éloquemment exprimé son opinion sur les remèdes à la dépression économique du Canada, Sir John A. MacDonald concéda que la théorie du libre commerce était la meilleure dans l'abstrait. Puis il attaque à fond le libre commerce comme étant contraire aux aspirations politiques des Canadiens:

"There are national considerations, Mr. Speaker, that rise far higher than the mere accumulation of wealth, than the mere question of trade advantage; there is prestige, national status, national dominion, and no great nation has ever risen whose policy was Free Trade."12

Il ajouta qu'un pays ne peut être un puissant pays en ne dépendant que de l'a-

11. House of Commerce Debates, 1878, p. 854

12. House of Commerce Debates, 1878, p. 855

13

griculture: il faut plusieurs industries diverses. Enfin un tarif juste et scientifique favoriserait, selon Sir MacDonald, une union dans les intérêts de chacun, dans le commerce et dans le sentiment national. Le commerce se ferait plus entre les provinces et moins avec les Etats-Unis ou le Royaume-Uni.

14

Nous avons donné beaucoup de place à ce discours en Chambre de Sir MacDonald parce que ces paroles désormais célèbres ont été et sont toujours la seule défense morale du tarif donnée par l'intellectuel Canadien.

15

MacDonald fut élu la même année et mit en pratique ses principes et ses convictions précédemment expliquées. Former le tarif de façon à favoriser l'entreprise était un travail formidable. Ne disposant pas des ressources nécessaires pour évaluer chaque cas particulier, le gouvernement invite tous les intéressés à exprimer leur opinion et à faire des suggestions qui furent acceptées à quelques exceptions près. Les abus flagrants furent corrigés par la suite. Mais pour plusieurs décades, le tarif ne changea que superficiellement. Le principe de la protection était accepté et intouchable puisqu'il précéda et entraîna une expansion industrielle sans précédent dans l'histoire du Canada.

A la fin du siècle dernier, plusieurs conditions économiques favorables étaient réunies au Canada. C'est l'époque du peuplement de l'Ouest Canadien, de la construction des chemins de fer nationaux, d'une conjoncture économique favorable à travers le monde, d'investissements étrangers très importants au Canada. Cette période qui précède la guerre 1914-18 est un exemple de

13. House of Commons Debates, 1878, p. 858

14. House of Commons Debates, 1878, p. 861

15. Young, John H., Ibid., p. 46

ce que Rostow appelle un "take-off period", un moment exceptionnel d'expansion industrielle.¹⁶ Raynauld explicite cette croissance:

"In Quebec, for example, an increase in volume of 76 per cent in manufacturing production occurred between 1900 and 1910; since the population increased by only 21 per cent, production per capita increased by 4.2 per cent per annum, more than double the average long-term growth rate for Canada as a whole (1.65 per cent). For the whole country the proportion of investment to gross national product increased from an average 12.6 per cent per annum in current dollars during the period 1870-1900, to 18.2 per cent in 1910." 17

Cette période de croissance amena donc une certaine diversification de l'industrie Canadienne, orientée par la Politique Nationale:

"In 1910, the most important manufacturing industries of the Province of Quebec were those making wood products and railway equipment. Next in importance were the industries that are the best examples of tariff protection: manufacture of clothing, footwear, textiles and tobacco products. Finally, there were two important industries based upon agriculture--flour milling and butter--and cheese making. These industries together contribute more than half of the manufacturing production." 18

La Politique Nationale de Sir MacDonalld se traduisait en 1886¹⁹ par le résumé suivant du tarif: le coton brut et certains filés spécialisés entraient en franchise de douane, tous les autres filés de coton: 15% ad valorem plus taxe spécifique de 1, 2 ou 3 cents par livre: ce qui est l'équivalent²⁰ de 25 à 30%.

Les tissus de coton sauf quelques exceptions étaient frappés d'un droit de 25-30% équivalent ad valorem. Les soies brutes et les filés pri-

16. Rostow, W.W., The Stages of Economic Growth, Cambridge Univ. Press, 1960, p. 1

17. Raynauld, André, The Canadian Economic System, MacMillan, Tor. 1967, p. 65

18. Raynauld, André, *ibid.* p. 66

19. Revised Statutes of Canada - 1886, Vol. 1, chapter 33

20. Equivalent ad valorem, calculé de Sessional Papers, Vol. 19, no. 1, 1886, p. 1 "General Statement of Imports"

maires: 15% ad valorem; filés de soie: 25% ; tissus de soie: 30%. La laine de première qualité était protégée par un droit de 3 cents/lb (= 6% ad valorem) ou entrainé en franchise si d'une qualité autre, non produite au Canada. Tous les filés et tissus de laine ainsi que les tapis étaient assujettis à des droits d'entrée de 25 à 40% équivalent ad valorem.

La continuité dans la protection tarifaire peut être mise en relief par la présentation du tarif pour certaines autres années. Par exemple en 1906 le tarif se résumait ainsi: coton brut: en franchise; filés et ouates: 25%;²¹ tissus de coton: 30-35% sauf exceptions pour crêpes ou tissus intrants de manufacture: 20%; soies: même que ci-dessus sauf comme intrant dans la manufacture de cravates: 10% ; tissus primaires de jute: 10% et tissus finis & produits de jute: 20 à 30%; tous les vêtements: 25%; bas et tricots: 35%; laine brute: comme ci-dessus, peignée : 15%; tissus et vêtements de laine: 30 à 35% sauf intrants à 20%; divers autres produits textiles: 20 à 35% (en moyenne plus de 30%). Le tarif ne changea que pour protéger plus efficacement la production au Canada. Le tarif taxe beaucoup moins les intrants que les produits finis compétitifs, tendant à augmenter la protection effective de certaines industries.

L'année 1927 fait partie d'une période de "quiescent equilibrium"²² du point de vue de l'histoire du tarif. A cette époque, il y avait trois tarifs: British Preferential Tariff (BPT), Intermediate Tariff (IT), General Tariff (GT). Les deux tarifs importants sont le BPT pour l'Empire Britannique (qui représente plus de 40% des importations textiles pour l'année fiscale

21. Revised Statutes of Canada, 1906, Chapter 49, vol. 1.

22. Dales, J.H., The Protective Tariff in Canada's Development, Univ. of Tor., 1906
p. 106

²³
1928-29) et le GT pour les Etats-Unis (presque 40% des importations textiles)
Nous ne présentons que le GT parce que le BPT est presque toujours égal à 2/3
du GT.

La législation tarifaire se présentait comme suit en 1927:
la fibre brute de coton: en franchise; les filés et la plupart des tissus non
colorés: 25%; les tissus finis et/ou colorés: 30-32.5%; les tissus intrants
dans une industrie quelconque: 20% quand produits au Canada, en franchise si non
produits au Canada. La plupart des produits non finis de lin ou de jute: en
franchise; toiles et canevas: 10% à 15%; les cordes: 25%; les nets, voiles de
bateau, et autres produits finis: 25-30%. La laine brute: en franchise; les
filés: 30% (en franchise ou 20% pour les usages spéciaux ou non compétitifs);
tissus non finis et feutres: 25%; tous les tissus finis et les tapis: 35%.
Les fibres de soie et de soie artificielle: en franchise; les filés et les crê-
pes: 15-25%; les tissus et les rubans: 35%.

C) La Grande Dépression et la Guerre.

Les changements au tarif furent négligeables, en ce qui concer-
ne les textiles, jusqu'en 1931. Mais en 1932, le gouvernement recourut de nou-
veau au tarif pour diminuer l'impact de la dépression. Parmi ces remaniements
on note la protection accrue accordée aux boudinages et aux filés de toutes les
fibres: 20-25% sauf ceux de soie artificielle dont le tarif est porté à 35%.

23. Annual Departmental Report, VolW, 1928-29. p. 45-46, "Trade of Canada".

24. Revised Statutes of Canada 1927, Chapter 44

25. Statutes of Canada 1932, Chapter 32.

(toujours ad valorem). En 1932-33, on augmenta les droits de douane à un équivalent ad valorem de 30% sur les boudinages et les filés de coton. Les frais sur les tissés de coton passèrent à 30% si non finis ou colorés et à 35% pour les finis. Les vêtements de coton furent chargés 33 à 35% ad valorem et les fournitures de maison en lin ou en chanvre reçurent un équivalent ad valorem de 35-40%²⁶ (BPT: en franchise: le Royaume-Uni devint alors le principal fournisseur de ces produits : un bel exemple de détournement du commerce)²⁷. Des taux de douane très élevés furent aussi appliqués sur les filés de laine (30 à 35%) et sur la plupart des tissés de fibres mélangées (équivalent ad valorem de 50% et plus). Le gouvernement appliqua aussi des droits plus élevés sur les tissés de laine pure et sur les vêtements de laine (équivalent ad valorem de 50 à 70%) de même que sur les tapis et les bas et les tricots en général. Ces mesures eurent pour effet, durant la période 1932-35, de couper de moitié le commerce total des textiles par rapport à la moyenne des années 1920-1930. En particulier, cette législation coupa à un cinquième les importations de textiles manufacturés de coton en provenance des Etats-Unis et à une demie les importations similaires en provenance du Royaume-Uni.

De 1935 à 1945, on apporta plusieurs modifications au tarif. Mais tous ces changements furent minimes quand on les compare item par item, année par année. La plupart répondaient à des cas particuliers: augmentation ou diminution légère des droits de douane pour aider quelques usines... Aucun changement fondamental en ce qui a trait à l'industrie des textiles, si ce n'est les grands accords commerciaux signés avec les pays du Commonwealth et les Etats-Unis.

26. Statutes of Canada 1932-33, Chapter 6 & 37.

27. Annual Department Report 1933-34, Vol. V, Table no. 36.

D) Les Accords sur le Commerce International.

Ces accords internationaux furent les premiers efforts de libéralisation du commerce après la levée du bouclier tarifaire durant la première moitié de la décade 1930-40.

Le Tarif Préférentiel Britannique (BPT) avait une importance particulière pour le commerce des textiles.²⁸ En 1927-28, la schedule BPT donnait un avantage tarifaire de 5 à 7.5 points - pourcentage de moins que le tarif Intermédiaire (IT) et de 7.5 à 10 points - pourcentage de moins que le tarif Général (GT).

De 1930 à 1932, les augmentations du tarif touchaient à la fois le BPT, le IT et le GT, tout en maintenant la préférence en faveur du Royaume-Uni et de ses dépendances. Cependant l'accroissement des taux de douanes et la situation économique réduisaient considérablement le commerce: le coupant presque de moitié.

La Conférence d'Ottawa des pays de l'Empire Britannique amena des accords commerciaux qui augmentaient la préférence déjà accordée à l'Empire. Cet accroissement de la préférence prit la forme d'une réduction du tarif spécifique sur certains items textiles et même l'abolition des frais de douane sur certains items moins importants pour l'industrie Canadienne des Textiles. (Voir notes 26 et 27)

Ces concessions tarifaires favorisèrent le commerce entre les pays de l'Empire aux dépens des autres fournisseurs importants du Canada. En 1935, il y eut donc des négociations commerciales Canada-Etats-Unis. Il en résulte
28. Voir note 23.

sulta l'échange du traitement tarifaire de la Nation la plus favorisée (Most Favoured Nation: MFN), effectif en 1936. Cet accord commercial assujettissait les produits des Etats-Unis au Tarif Intermédiaire et non plus au Tarif Général. Cela impliquait une diminution de tarif d'environ 5% et de quelques cents par livre pour la plupart des produits textiles amenant une diminution de 5 à 10 points -pourcentage en équivalent ad valorem de la protection face aux produits américains. On choisit aussi après consultation de diminuer le BPT par une nouvelle réduction ou par une élimination des frais spécifiques sur la plupart des items textiles.

Enfin d'autres négociations commerciales Canada-Etats-Unis-Royaume-Uni furent entreprises en 1938 et terminées juste avant la déclaration de la guerre. Cet accord impliquait une diminution maximum de 2.5 points-pourcentage sur certains items du BPT et du IT.

Cette négociation internationale sur le commerce des marchandises ne reprit qu'en 1947 avec la négociation du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT).

Pendant la guerre, le commerce international ne fut pas "libre". Le commerce ne continua qu'entre les pays alliés les moins affectés par la guerre et souvent sous des contrôles sévères.

Il n'était plus question de protection mais de production maximale à des prix contrôlés. Utilisant l'index des prix de 1948, les exportations des textiles doublèrent et triplèrent de 1941 à 1945 comparativement à la moyenne des exportations de 1936 à 1939. ²⁹ Aux prix du marché des exportati-

29. Urquhart, M.C. & H.A.H. Buckley, Historical Statistics of Canada, Toronto, McMillan Co. Can. Ltd, 1965, p. 178.

ons, l'augmentation du commerce paraît plus importante du fait de la hausse des prix amenée par la diminution de la compétition internationale et par l'augmentation de la demande pour les produits textiles.

Le total des importations de produits textiles ne changea presque pas de 1935 à 1938 et durant la guerre si on utilise l'index des prix de 1948 mais il ³⁰ doublera selon l'index des prix du marché.

Pour les importations de matières premières et autres produits comme pour les exportations de produits finis ou semi-finis l'augmentation des prix refléta les difficultés d'approvisionnement et les besoins constants ou même grandissants.

E) L'Après-Guerre

L'histoire de la protection de l'industrie des textiles de 1945 à nos jours a suivi les grands courants internationaux affectant cette industrie depuis la croissance des produits textiles synthétiques, la reconstruction de l'industrie textile là où elle avait été détruite, et l'émergence de l'industrie textile dans les pays à bas coûts de production en passant par les négociations du GATT et les contrôles institutionnalisés par le LTA.

Nous allons intégrer ces éléments à notre analyse chronologique au moment où ils prennent une importance particulière.

Dans l'immédiat après-guerre, la demande pour les produits tex-

30. Urquart, M.C. & H.A.H. Buckley, *ibid.*, p. 160

tiles était stable et la concurrence internationale peu importante de sorte que le niveau des importations et des exportations changea peu. En 1947, à la suite de problèmes de financement de la balance des paiements, le gouvernement réglementa les importations par quotas et autres restrictions. Ces restrictions quantitatives des importations couvrirent la période de Novembre 1947 jusqu'à la fin de l'année civile 1950.³¹

Cette politique gouvernementale avait pour but de réduire sensiblement les importations en provenance des pays à la "monnaie solide", spécialement les Etats-Unis, afin d'accumuler des réserves de ces monnaies étrangères. Un but secondaire était de faciliter les efforts des exportateurs du Royaume-Uni qui tentaient de reprendre autant que possible leur part historique du marché Canadien des textiles importés, part qu'ils avaient inévitablement perdue durant les années de guerre.³²

Selon la Schédule II de cette politique, on réduisait entre autres les importations de certains produits textiles de coton à 32% de la valeur importée de juillet 1946 à la fin de juin 1947. Cette limite quantitative fut élevée, par la suite, à 40% effectif le 1er avril 1949 et à 44% effectif en février 1950.

Cette politique ad hoc et temporaire pour le redressement de la balance des paiements impliqua une protection effective importante pour l'industrie textile en général. Cette politique n'affectait cependant pas les négociations sur le commerce international.

31. Report by the Tariff Board, Reference no. 125, Cotton and Cotton Products, Vol. no. 1, Queen's Printer, Ottawa, 1959, p. 108.

32. Discours du Budget du 22 mars, 1949, tel que reporté par l'Institut Canadien des Textiles.

Parallèlement en effet, le Canada était un membre actif du General Agreement on Trade and Tariffs (GATT) dont l'accord initial fut signé en 1947. Cet accord avait une signification profonde pour l'industrie des textiles. Il signifiait une réduction importante de la protection. Le premier accord du GATT faisait bénéficier du tarif MFN tous les pays signataires alors que leurs produits étaient assujettis au tarif GT auparavant. C'était l'extension à tous les membres du GATT des concessions accordées aux Etats-Unis en 1936-38.

De 1947 jusqu'au Kennedy Round, il n'y eut pas de réduction significative de la protection tarifaire des produits textiles. L'accord GATT régissait à la fois et de façon générale la protection tarifaire et non tarifaire. Les 38 articles, ses 9 annexes et son protocole définissaient les règles du commerce international, limitant les restrictions commerciales à certains cas particuliers, de façon à favoriser un commerce international plus libre et plus important.

Appliquant scrupuleusement les principes de base du GATT, le gouvernement Canadien ne changea pas sa politique commerciale pour protéger plus efficacement son industrie des textiles primaires, quand celle-ci connut de très mauvaises années (de 1952 à 1960). L'emploi passa de plus de 96,000 en 1949 à 76,900 en 1954 et enfin à un point bas de 72,600 en 1960.³³ L'industrie avait connu de bonnes années de 1940 à 1952 et n'avait pas évolué au rythme de la reconstruction de l'industrie textile dans les pays détruits par la guerre,

33. Institut Canadien des Textiles, utilisant le Recensement annuel des manufactures publié par le Bureau Fédéral de la Statistique.

et de la construction de l'industrie textile dans les pays en voie de développement. L'industrie s'était bien portée mais ne s'était pas modernisée suffisamment: on ne la protégerait plus spécialement. C.D. Howe, Ministre du Commerce en 1955, décrivait ainsi la politique lors d'une déclaration sur l'état de dépression de l'industrie des textiles primaires:

"Le seul moyen que je connaisse pour obtenir une économie efficace, quand une situation semblable se produit, consiste à lui permettre de se corriger par des moyens naturels... Si le gouvernement s'en tenait à une solution à court terme, peut-être en doublant le tarif, il n'y aurait pas de changement dans cette industrie particulière. Nous aurions en main une industrie malade." 34

Même si l'industrie des textiles faisait piètre figure, les autres industries Canadiennes croissaient: le produit national brut et les exportations totales progressaient à un rythme satisfaisant. L'esprit du libre commerce réussissait au Canada. En 1955, le Japon joignait GATT, le Canada lui avait déjà accordé le statut MFN en 1954: le futur s'annonçait bien.

F) Mutation de l'Industrie Textile Mondiale et Restrictions Volontaires.

Cependant les importations de textiles du Japon, faibles au début des années 1950, augmentaient de façon vertigineuse et inquiétante. En 1956-57, les Etats-Unis négociaient avec le Japon un contrôle des exportations de certains produits textiles. En 1957-58, le Canada faisait de même.

Les importations en provenance du Japon continuèrent à augmenter et plusieurs produits étaient sous contrôle en 1960-61: tissus de coton; che-

34. Ron Anderson, "Canadian Textiles Industry's Future Said Dependent on Tariff Policy", Globe & Mail, 21 mars, 1958, (traduit par l'auteur).

mises, blouses et pantalons de coton; vêtements autres que de coton; draps, couvre-lits, serviettes etc. de coton; blouses, chemises et pantalons de fibre de rayonne et de certaines autres fibres synthétiques; tissus de nylon.

Ainsi prenait forme, au Canada comme aux Etats-Unis, une nouvelle forme de protection, le quota spécifique pour un certain produit, appliqué volontairement par un certain pays exportateur, après négociations avec ce pays exportateur. Ces contrôles violaient la lettre et l'esprit du GATT ou alors étaient justifiés par le recours à l'article XIX de GATT. En effet, on notait avec emphase le manque de responsabilité du gouvernement Japonais et de l'Industrie Japonaise qui permettaient des accroissements subits dans leurs exportations de certains produits.

Ces exportations massives avaient pour effet d'amener des changements radicaux dans le commerce international et d'amener banqueroutes et chômage dans les économies domestiques. ³⁵ Massives et croissantes, les exportations Japonaises totales de marchandises étaient passées de \$533 millions en 1949 à \$3,413 millions en 1959: un accroissement de plus de 600 pour cent qui ne semblait pas avoir émousser la capacité Japonaise d'exportation.

Mais plus grave encore, non seulement les Japonais, mais aussi les pays en voie de développement avec des équipements textiles récents et des coûts de main-d'oeuvre très bas pourraient être éventuellement en position de fournir tout le marché mondial en textiles: ce qu'ils avaient déjà entrepris.

Le tableau suivant, page 21, décrit le cas de la production et

35. Dam, Kenneth W., The GATT - Law and International Economic Organization, The Univ. of Chicago Press, 1970, p. 297.

TABLEAU I
 PRODUCTION ET EXPORTATIONS DE FILES ET TISSUS DE COTON
 (Quantités en milliers de tonnes métriques)

		FILES DE COTON				TISSUS DE COTON			
		PRODUCTION		EXPORTATIONS		PRODUCTION		EXPORTATIONS	
		Q	%	Q	%	Q	%	Q	%
Total mondial	1953	7100	100	123	100	5200	100	565	100
	1960	8900	100	245	100	6400	100	765	100
	1964	9100	100	235	100	6500	100	775	100
Total des pays participants	1953	4785	67	118	96	3755	72	500	88
	1960	5375	60	228	93	4365	68	609	79
	1964	5630	62	220	93	4470	69	573	74
Dont Groupe I	1953	3317	47	81	66	2441	47	310	55
	1960	3278	37	87	35	2502	39	286	37
	1964	3202	35	83	35	2346	36	248	32
Groupe II	1953	1070	15	28	23	960	18	108	19
	1960	1590	18	102	42	1373	21	192	25
	1964	1970	22	122	52	1670	26	207	27
a)									
Japon	1953	398	5	9	7	354	7	82	14
	1960	507	5	39	16	490	8	131	17
	1964	458	5	15	6	454	7	118	15

a) Les données concernant la production de filés se rapportent aux filés de coton pur ou mélangé, fabriqués sur des broches à filer le coton, qui ont représenté en 1964 environ 90 pour cent de la production totale.

Source: Secrétariat de GATT, Etude sur les Textiles de Coton, Genève, Juillet 1966, p. 15, Tableau 5.

des exportations de filés et tissus de coton. Le tableau assemblé par le secrétariat de GATT en 1965 donne les chiffres de la production et des exportations pour le monde entier par groupe de pays participant au GATT. Le Groupe I comprend l'Australie, l'Autriche, le Canada, le Danemark, les six Etats membres de la Communauté Economique Européenne, les Etats-Unis, la Finlande, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suède. Le Groupe II inclut la Colombie, l'Espagne, Hong-Kong, l'Inde, Israël, la Jamaïque, le Mexique, le Pakistan, le Portugal, la République Arabe Unie, la République de Chine, la République de Corée et la Turquie. Enfin le Japon est présenté seul, étant un pays industrialisé à bas prix de revient et l'un des principaux pays exportateurs.

Le tableau de la page précédente indique donc que de 1953 à 1964, la production de filés de coton dans le monde a augmenté de 28% en chiffres absolus: de 7,100 à 9,100 milliers de tonnes métriques. La distribution de cette production indique cependant la stabilisation (réduction de 3%) de la production pour les pays du Groupe I. Le Groupe II a augmenté sa production de 80 pour cent, marquant ainsi un rattrapage important. Les exportations de filés de coton montre l'avantage comparé des pays à bas prix de revient: pays du Groupe II et Japon. Les exportations du Groupe II n'ont cessé de croître alors que celles du Japon on connu un maximum en 1960.

Les pays du Groupe II augmentaient leur part des exportations mondiales à 42 pour cent en 1960 et 52 pour cent en 1964 tandis que la part

du Japon passait à 16 pour cent en 1960 et à 6 pour cent en 1964 à cause des contrôles quantitatifs des pays industrialisés mais aussi à cause de la compétition importante des pays du Groupe II.

Le même tableau I montre une situation encore plus inquiétante pour les pays du Groupe I en ce qui a trait aux tissus de coton. Les exportations étant beaucoup plus considérables par rapport à la production, l'augmentation de 92% des exportations du Groupe II ayant été accompagné d'une diminution de 25% des exportations du Groupe I. Le Japon impliquait à lui seul une menace en 1960 qui s'était atténuée en 1964.

Mais en 1964, de multiples contrôles existaient pour les exportations du Japon et des pays du Groupe II. Pour les filés de coton et les tissus de coton, l'augmentation des exportations des pays à bas prix de revient avait été concentrée de 1953 à 1960 et avait créé la crainte de la perte de l'industrie des textiles dans les pays du Groupe I.

La crainte était d'autant plus grande que les pays à bas prix de revient augmentaient leur production de textiles synthétiques à un rythme vertigineux. Même l'industrie des textiles synthétiques, industries modernes de pointe et beaucoup plus capitalisée allait passer aux pays à bas prix de revient.

Le Tableau II indique la consommation industrielle des différentes sortes de fibres. Dans le monde entier, on note une augmentation en chiffres absolus de la consommation de toutes les sortes de fibres. Augmentations faibles pour les fibres de coton et de laine, augmentation importante (75%) de la rayonne et augmentation phénoménale des fibres dites chimiques (97%) de 1953

TABLEAU II
 CONSOMMATION INDUSTRIELLE DE COTON, LAINE ET FIBRES SYNTHETIQUES
 Milliers de tonnes métriques
 (pourcentage)

	ANNEE	COTON	LAINE	RAYONNE	AUTRES FIBRES CHIMIQUES	TOTAL
Total mondial	1953	8175 (71.4)	1220 (10.6)	1884 (16.5)	174 (1.5)	11,453 (100.0)
	1960	10360 (68.2)	1495 (9.8)	2600 (17.1)	750 (4.9)	15,205 (100.0)
	1964	10510 (61.7)	1540 (9.1)	3291 (19.3)	1688 (9.9)	17,029 (100.0)
Total pour les pays du Groupe I	1953	3387 (61.9)	769 (14.1)	1149 (21.0)	164 (3.0)	5,469 (100.0)
	1960	3372 (56.6)	795 (13.3)	1198 (20.1)	597 (10.0)	5,962 (100.0)
	1964	3328 (49.0)	725 (10.7)	1529 (22.5)	1206 (17.8)	6,788 (100.0)
Total pour les pays du groupe II	1953	1355 (89.4)	59 (3.9)	101 (6.7)	-	1,515 (100.0)
	1960	1956 (87.9)	69 (3.1)	183 (8.2)	18 (0.8)	2,225 (100.0)
	1964	2374 (85.7)	76 (2.7)	252 (9.1)	69 (2.5)	2,770 (100.0)
Japon	1953	488 (62.6)	57 (7.3)	229 (29.3)	7 (0.8)	780 (100.0)
	1960	671 (51.9)	128 (9.9)	379 (29.4)	114 (8.8)	1,292 (100.0)
	1964	706 (45.7)	141 (9.1)	385 (25.0)	312 (20.2)	1,544 (100.0)

Source: Secrétariat de GATT, Etude sur les Textiles de Coton,
 Genève, Juillet 1966, p. 109-114, Tableau I.

à 1964. Ici encore en remarquera que pour les fibres de coton et de laine, la croissance a pris place presque uniquement de 1953 à 1960.

La distribution de la consommation montre une diminution de la consommation de fibres naturelles pour les pays du Groupe I et une augmentation importante pour les pays du Groupe II et du Japon. Les fibres synthétiques à base de chimie avancée et de pétrochimie sont surtout concentrées dans les pays du Groupe I de 1953 à 1960. Mais on note les progrès fantastiques de la consommation des pays du Groupe II et du Japon. Cette croissance de l'industrie textiles de toutes fibres indique un avantage comparé important des pays du Groupe II et du Japon.

La tendance séculaire suggère un transfert éventuel de la production de textiles vers ces pays, même avec ce remplacement constant des fibres naturelles par les fibres synthétiques.

G) Le LTA et sa Quantification.

Le transfert net de l'industrie des textiles de fibres naturelles amena les Etats-Unis à forcer l'étude de ce problème à l'intérieur de GATT en 1959.³⁷ Etude qui conduisit au "Short-term Arrangement Regarding International Trade in Cotton Textiles" couvrant la période du début d'octobre 1961 à la fin de septembre 1962 et au "Long Term Arrangement Regarding International Trade in Cotton Textiles"³⁸ (LTA) couvrant les cinq années suivantes. Le

37. Dam, Kenneth W., *ibid.* p. 298

38. Dam, Kenneth W., *ibid.*, p. 300

LTA fut ensuite prolongé jusqu'en 1970 et enfin jusqu'en 1973 sans changement majeur.

Le LTA est un accord par lequel les pays industrialisés accordaient une part grandissante de leurs marchés de textiles: ce qui satisfaisait à première vue le Japon et les pays du Groupe II. Cependant l'accord LTA ordonnait directement le commerce international. Là où existaient des restrictions quantitatives sur le commerce des textiles, l'augmentation annuelle du quota devait être de 5 pour cent généralement³⁹ sauf dans des cas exceptionnels. Cependant certains pays accordaient des augmentations beaucoup plus substantielles: Autriche (95%), Danemark (15%), C.E.E. (88%), Norvège (15%) et Suède (15%).⁴⁰ Les chiffres correspondants à l'extension de 1967 étaient de 24% pour le Danemark, la Norvège et la Suède; de 15% pour la C.E.E. et de 152% pour l'Autriche. Les chiffres plus élevés de la C.E.E. et de l'Autriche n'impliquaient pas une concession plus importante que pour les autres pays mais plutôt les niveaux très bas des importations de produits textiles de coton et les sévères contrôles des importations.⁴¹

Dam ajoute dans une note: "Curzon refers to the policies of the EEC member states as a "practical embargo" and a virtual lock-out"⁴²

Autre élément important du LTA, le Canada et le Royaume-Uni furent exemptés des augmentations annuelles des quotas parce que les deux pays répondaient aux critères suivants:

39. GATT, Arrangement Regarding International Trade in Cotton Textiles, Geneva 1971, LTA Annex B, no. 2 & 3.

40. GATT, *ibid*, Annex A.

41. Dam, Kenneth W., *ibid*, p. 302.

42. Note de Dam: voir G. Curzon, Multilateral Commercial Diplomacy, Michael Joseph, London 1965.

- "(i) that in the decade preceding the entry into force of the arrangement it had experienced a substantial contraction in its cotton textile industry, and
- (ii) that it was importing a substantial volume of cotton textiles, in particular from the less-developed countries and territories and Japan, in relation to its own production of cotton textiles." 43

Enfin détail important, il était possible de restreindre les importations de textiles autres que coton là où il y avait raison de croire qu'un pays tentait ainsi de contourner le LTA.⁴⁴

Cet arrangement légalisait en fait les quotas tout en protégeant un peu les intérêts des pays en voie de développement. On ne réduisait pas leurs exportations en chiffres absolus, on limitait la croissance de leurs exportations. On réglementait indirectement le taux de croissance économique des pays du Groupe II. Le Japon lui, se tournait vers la production de textiles synthétiques dont il maîtrisait maintenant la technologie avancée, laissant une plus grande part du marché des textiles de coton aux pays du Groupe II.

Le LTA est très important pour la protection de l'industrie textile du Canada. Cette protection par restrictions quantitatives augmentant avec les années ne permettait pas à l'industrie Canadienne d'augmenter sa production par élimination des importations mais elle permettait sûrement de maintenir sa position initiale pendant qu'elle tentait de s'adapter à la concurrence internationale.

43. GATT, *ibid.*, "Protocols attached to LTA", p. 16-17

44. GATT, *ibid.*, article 6, p. 9

Si l'on connaissait l'augmentation des importations qui se produirait sans le LTA, on pourrait définir l'équivalent tarifaire de cette forme de protection. Cependant nous ne possédons des statistiques que sur les importations actuelles qui sont soumises aux restrictions quantitatives. Donc toute mesure quantitative de la protection tarifaire donne un estimé biaisé vers le bas de la protection. Le biais n'est cependant pas systématique puisqu'il dépend de l'étendue de l'avantage comparé détenu par les pays du Groupe II et du Japon. Plus grand est cet avantage, plus grand sera le biais. Or cet avantage dépend des conditions de production dans chaque pays, des taux de changes et des conditions du marché national et international des textiles.

45

M. Yadav dans un article récent a calculé les équivalents tarifaires de quotas imposés sur certains produits textiles. Les conditions de base sont l'élasticité par rapport au prix de la demande pour les importations, élasticité fixée à 1.7 et le taux annuel de croissance des importations, fixé d'après le taux de croissance des importations Canadiennes, et enfin l'élasticité infinie de l'offre pour les importations.

46

47

Les résultats attribuent aux quotas un équivalent tarifaire important égal à une ou deux fois le taux du tarif applicable. Cependant ces résultats sont obtenus en comparant des importations hypothétiques pour l'année 1964 aux quotas en vigueur pour l'année 1964 et sont par le fait même hypothé-

45. Yadav, G. "Discriminatory Aspects of Canada's Imports of Manufactured Goods from the Less Developed Countries" The Canadian Journal of Economics, Feb. 1972, p. 70-83

46. Yadav, G., *ibid.*, p. 79

47. Yadav, G., *ibid.*, p. 80

tiques, quoique logiquement obtenus. De plus les résultats obtenus dépendent de façon directe de l'élasticité de la demande et de l'offre des importations de même que du taux de croissance des importations tous estimés.

Donc la quantification de l'effet certain des quotas est si aléatoire que l'on doit se refuser à en utiliser les résultats même logiques. Notons cependant, que les quotas volontaires couvraient un plus grand nombre de produits et de pays en 1969 qu'en 1964 et étaient donc beaucoup plus importants.

H) Autres Restrictions au Commerce International.

Ayant passé en revue les tarifs et les quotas volontairement imposés par les pays exportateurs, il ne faudrait pas oublier les autres méthodes moins ouvertes mais tout aussi efficaces de restreindre le commerce. Nous avons déjà parlé des restrictions quantitatives imposées en 1949. Pour de semblables difficultés avec la balance des paiements internationaux, le gouvernement Canadien imposa temporairement en 1962 (en fait pour une période de neuf mois seulement) des surcharges tarifaires de 5 à 15 pour cent.

Mais il y a beaucoup d'autres façons de restreindre le commerce.
⁴⁸
 L'article de Ingo Walter contient une liste très complète de barrières au commerce. Il serait fastidieux de reprendre cet article ici. Voici plutôt une nomenclature très courte des restrictions les plus importantes affectant le commerce des textiles.

48. Walter, Ingo, "Nontariff Barriers and the Free-Trade Area Option" Banco Nazionale del Lavoro, Quaterly Review, no. 88, March 1969, p. 16-46.

Un premier facteur peut être appelé les procédures d'évaluation des produits importés. En cas de dumping, on applique des droits spéciaux de dumping. Là où faute de preuves on ne peut établir un cas de dumping, le gouvernement peut décréter des méthodes arbitraires d'évaluation. En particulier, le parlement approuva en 1952 une autorité spéciale chargée d'évaluer arbitrairement les produits pour lesquels les prix du marché dans le pays exportateur ont baissés à des niveaux qui ne reflètent par leur "prix normal" à la suite de l'avancement de la saison ou de la période de marketing.⁴⁹ De même en 1959, le gouvernement fixa des réductions maximales de 5 à 10 pour cent sur les prix de certains textiles quand ces produits étaient importés comme "seconds".⁵⁰

Un deuxième facteur se place sous le générique de classification tarifaire. Une méthode très utilisée au Canada, consiste à favoriser la production Canadienne par une discrimination tarifaire suivant l'utilisation des produits importés. Le principe ici se résume à appliquer un tarif spécial, moins élevé sur un produit transformé au Canada mais qui serait moins compétitif avec le tarif usuel. Un tribunal administratif étudie tous les cas litigieux et les sentences sont publiées dans les "D memoranda" du ministère des finances.

Un troisième groupe de restrictions est établi sous le nom d'"escape authority". Il s'agit d'une entente faisant partie du GATT et par

-
49. Masson, F. and Whitely, J.B., Barriers to Trade between Canada and the United States, Montreal and Washington, Private Planning Association of Canada, 1960, p. 55
50. Masson, F. and English, M.E., Invisible Trade Barriers Between Canada and the United States. Montreal and Washington, Private Planning Association of Canada, 1963, p. 39

laquelle un pays peut échapper à l'esprit et à l'autorité de GATT, sans représailles, dans le cas où le commerce international cause un tort important à l'industrie domestique. Cette autorité se manifesta par des quotas unilatéralement imposés par le Canada comme dans le cas des chemises tissées de coton en 1971.

Enfin il y a les règlements administratifs qui limitent indirectement le commerce en forçant les produits domestiques et importés à se conformer à certaines normes, et aussi les politiques administratives concernant les achats. Parmi les premiers, on reconnaît surtout les règlements concernant l'identification des textiles et vêtements, réglementation récemment changée.

Des règlements plus sévères sur l'inflammabilité des produits textiles sont actuellement mis au point. On peut aussi inclure dans cette catégorie les règlements concernant le "copyright", les marques de commerce et les brevets d'invention et aussi les restrictions de quarantaine et de santé (propreté) en général. Enfin à l'item politique d'achat, on note l'encouragement spécial par le biais du maintien d'industries capables de produire des biens pour la défense du pays et les politiques d'achats de produits Canadiens, politiques encouragées par les différents paliers du gouvernement.

Cette liste de moyens de restreindre le commerce international (sans nécessairement en porter le nom) ne donne que les plus évidents et les plus importants: probablement ceux qui sont les plus efficaces. Tous cependant ont en commun la faculté d'être à toute fin pratique non quantifiables en dollars quand à leur effet de restriction sur le commerce international.

Seul le tarif se prête à une mesure quantitative si l'on admet certaines données de base. Nous présentons une analyse de l'effet restrictif du tarif dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

LE COUT DE LA PROTECTION TARIFAIRE EN 1969

Dans le chapitre précédent, nous avons montré le niveau de protection accordée à l'industrie textile canadienne à travers la structure du tarif douanier tel qu'il existe depuis 1840. Nous avons présenté les droits de douanes appliqués à différents produits selon leur stade de production et l'effet revenu engendré par ce tarif.

A) Les difficultés d'estimation.

Cette analyse ne représente qu'une partie des coûts de la protection accordée à l'industrie canadienne. Parmi les autres coûts, il faut mentionner l'effet de protection, l'effet de consommation, l'effet de redistribution, l'effet sur le taux d'échanges (terms of trade), l'effet de compétition, l'effet sur le revenu national et l'effet sur la balance des paiements.

Le tableau III présente pour chaque catégorie des textiles, les importations totales en milliers de dollars (chiffres soulignés) et trois moyennes du tarif applicable:

$$\text{moyenne arithmétique: } M.A. = \frac{\sum c_i t_i}{\sum c_i}$$

ou c_i représente la classe tarifaire "i" du tarif Canadien et t_i indique l'équivalent ad valorem du tarif MFN pour la classe tarifaire "i";

$$\text{moyenne pondérée: } M.P. = \frac{\sum (ef)_i}{\sum (IT)_i}$$

ou $(ef)_i$ représente l'effet de revenu pour la classe tarifaire "i" et $(IT)_i$ indique les importations totales de textiles pour la classe tarifaire "i";

$$\text{moyenne effective: } M.E. = \frac{\sum (ef)_i}{\sum (IS)_i}$$

ou $(IS)_i$ indique les importations soumises aux droits de douane pour la classe tarifaire "i". Les différences observées entre les moyennes effectives et pondérées résultent du fait que des taux différents d'imposition (B.P. ou M.F.N. ou G.T.) sont applicables selon l'origine des importations et du fait que certains de ces taux sont égaux à zéro.

L'effet de revenu (en dollars) du tarif sur les importations de textiles primaires est égal à \$84 millions et à \$59 millions sur les importations de vêtements pour l'année 1969.

Pour une analyse du tarif dans un contexte d'équilibre partiel du marché des textiles, nous connaissons déjà l'effet de revenu. L'effet de revenu est égal aux sommes d'argent perçues par le gouvernement sur les importations de produits textiles durant une période donnée. L'effet de revenu est le résultat du tarif ad valorem et/ou spécifique multiplié par les importations qui y sont assujetties.

Les autres effets de protection, de consommation et de redistribution ne sont pas disponibles puisqu'ils varient et dépendent directement de l'élasticité de la courbe de demande et de la courbe de l'offre de textiles.

Seule une connaissance approfondie des marchés et des produits,

IMPORTATIONS DE TEXTILES ET TARIF PAR GENRE DE FIBRE ET P.

		Coton	Synthétique	Laine & Poils		
		% ad valorem (\$000)	% ad valorem (\$000)	% ad valorem (\$000)	% ad	
Fibres	I	49364	21249	27437		
	M.A.	4.0	11.2	2.4	0	
	M.P.	0.0	8.7	0.0	5	
	M.E.	7.1	8.9	12.1	5	
Filés	I	18250	45803	7634		
	M.A.	10.4	12.7	11.2	10	
	M.P.	13.4	18.9	10.1	9	
	M.E.	14.7	19.0	13.2	16	
Tissés	I	64810	97494	37023		
	M.A.	15.7	13.7	22.4	18	
	M.P.	18.1	30.7	23.0	19	
	M.E.	19.8	31.0	23.4	19	
Vêtements tissés	I	39989	68831	13588		
	M.A.	24.0	26.5	26.5	28	
	M.P.	23.7	26.5	24.3	26	
	M.E.	23.7	26.5	24.3	26	
Tricots	I					
	M.A.					
	M.P.					
	M.E.					
Vêtements tricotés	I					
	M.A.					
	M.P.					
	M.E.					
Autres	I	981		2977		
tissus et	M.A.	12.5		16.7	21	
produits	M.P.	16.1		14.2	19	
	M.E.	22.2		15.8	19	
Total		173394	233377	88659		
		13.3	13.2	13.3	15	
		13.7	25.1	14.7	20	
		20.4	25.3	22.2	21	
Total sans fibres		124030	212128	61222		
		13.5	13.7	18.1	16	
		19.2	26.8	19.6	20	
		20.4	26.9	21.9	21	
Total sans fi- bres et vêtements	I	84041	143297	47634		
	M.A.	13.1	13.1	17.7	15	
	M.P.	17.1	26.9	20.4	18	
	M.E.	18.7	27.2	21.1	19	

I: Importations en milliers de dollars
M.A.: Moyenne arithmétique
M.P.: Moyenne pondérée
M.E.: Moyenne effective

Source: Government of Canada,
Dominion Bureau of Statistics
Tariff Item Summary 1969 Imports
Ottawa, Queen's Printer, 1970.

E DE FIBRE ET PAR STADE DE PRODUCTION. - 1969 -

Poils em (\$000)	Soie % ad valorem (\$000)	Autres Fibres % ad valorem (\$000)	Général % ad valorem (\$000)	Total %ad valorem (\$000)
27437	3	5717		103770
	0.0	0.0		3.9
	5.4	0.0		1.8
	5.4	0.0		8.9
7634	181	1901		73769
	10.6	16.4		12.6
	9.4	9.4		16.4
	16.8	15.9		17.5
37023	994	27506		227827
	18.7	12.9		16.0
	19.1	1.5		22.3
	19.1	19.9		26.0
13588	768	16575	98	139849
	28.0	24.0	12.5	22.0
	26.3	23.4	8.2	25.1
	26.3	23.4	9.2	25.1
			7886	7886
			19.7	19.7
			18.6	18.6
			18.6	18.6
			89628	89628
			31.2	31.2
			26.8	26.8
			26.8	26.8
2977	1119	2656	90860	98593
	21.5	19.6	22.6	21.0
	19.8	15.2	20.5	20.1
	19.8	19.8	23.6	23.2
88659	3065	54355	188472	741322
	15.4	13.0	23.1	16.6
	20.6	9.0	23.4	20.3
	21.1	22.4	25.0	24.6
61222	3062	48638	188472	637552
	16.9	16.6	23.1	18.4
	20.6	10.0	23.4	23.3
	21.1	22.4	25.0	25.2
47634	2294	32063	98746	408080
	15.7	16.1	23.2	10.2
	18.7	3.1	20.4	20.6
	19.4	19.0	23.2	23.5

des coûts de production et des canaux de distributions etc..., nous permettrait de trouver l'élasticité de ces courbes d'offre et de demande parce que ces marchés sont trop spécialisés et l'information difficiles à obtenir. Ces difficultés d'estimation dépendent de la structure même de l'industrie. Les fibres brutes naturelles sont disponibles en quantités limitées par les décisions des fermiers et des éleveurs et par les conditions climatiques. (i.e. offre inélastique). La demande de ces fibres naturelles à l'état brut dépend de la demande pour les tissus textiles.

La technologie et la minimisation des coûts de tissage implique que presque toutes les usines de tissage ont leur propre usine de filage: éliminant ainsi des coûts d'inventaires et de transport importants.⁵¹

La technologie et la minimisation des coûts dans les usines de tricotage ne requièrent pas des filés en quantités et en uniformité semblables aux tissés.⁵² Le tricotage permet une certaine versatilité que l'on exploite le plus possible. Les tricoteurs achètent donc leurs filés en "petites" quantités selon les besoins de chaque tissu à produire. Les tricoteurs s'approvisionnent en filés de fibres naturelles soit auprès de l'usine de filage domestique ou alors auprès des importateurs de filés. De même, la demande pour les tissus en général dépend de la demande pour les vêtements, pour les fournitures textiles de maison et pour les autres produits industriels à base de textiles. On peut caractériser ces dernières courbes de

-
- 51. Les tissés ont une longueur de production économique de 100,000 verges ou environ 4 à 6 mois.
 - 52. Les tricots ont une longueur de production économique de 10,000 verges environ et permettent une grande variété de coloris.

demande, de demande pour des produits manufacturés. Tous les autres stades de production y compris tissage ou tricotage donnent des produits semi-manufacturés.

Quoique incapable de trouver précisément chacune de ces courbes d'offre et de demande, nous préférons quand même utiliser des estimés logiques plutôt que d'arrêter ici notre analyse.

B) L'Elasticité de la courbe de Demande.

Des estimés existent pour les groupes de produits manufacturés finis et de manufacturés semi-finis qui nous intéressent ici. En effet Ball et Marwah ont estimé l'élasticité dans les prix des importations tout en tenant compte du fait que les variations dans la demande des importations sont une fonction des variations dans la production domestique, dans le revenu personnel et du niveau des prix des importations par rapport aux prix domestiques. Les résultats de leur analyse sont conformes à la théorie économique. Leurs estimés de l'élasticité (voir tableau IV) basés sur des données chronologiques trimestrielles, reflètent une grande élasticité par rapport aux prix pour le produit fini manufacturé dont le potentiel de substitution est sûrement le plus important, et une élasticité décroissante pour les produits semi-finis et les matières premières. Les prix relatifs

53. Ball, R.J. & Marwah, K, "The U.S. Demand for Imports, 1948-1958" The Review of Economics and Statistics, Nov. 1962, Vol XLIV, no. 4, p.395.

54. Ball & Marwah, *ibid.* p. 399

TABLEAU IV

ELASTICITE PAR RAPPORT AUX PRIX DE LA DEMANDEPOUR LES IMPORTATIONS DES ETATS-UNIS

pour les matières premières:	- 0.26
pour les produits semi-manufacturés:	- 1.38
pour les produits finis manufacturés:	- 3.50

Source: Ball, R.J. & Marwah, K, "The U.S. Demand for Imports, 1948-1958
The Review of Economics and Statistics,
Nov. 1962, Vol XLIV, no. 4, p. 397.

ont donc une importance certaine dans la détermination finale du volume des importations.

Cependant les changements de prix mesurés dans cette analyse reflètent en partie un changement dans la qualité des produits puisque les indices des prix à l'importation sont calculés en divisant un indice de la valeur des importations par un indice du volume des importations. Les changements dans la qualité contribuent donc aux erreurs d'observation. Nous savons donc que des erreurs dans la variable indépendante (prix relatifs) causent un biais vers le bas dans les coefficients estimés. En effet l'élasticité par rapport au prix de la demande pour importations est calculé selon la formule suivante pour chaque produit ou groupe de produits:

$$\eta_{\text{importations}} = \frac{\Delta \frac{(P. \text{domestique})}{(P. \text{importations})}}{\frac{(P. \text{domestique})}{(P. \text{importations})}} \times \frac{\text{volume des importations}}{\Delta \text{ volume des importations}}$$

Or la demande pour les importations est fonction entre autres, des coûts de transport, de la différenciation des produits, de la compétition imparfaite, des différences de goût entre les pays: facteurs qui tendent à restreindre la substitutabilité des importations pour les produits domestiques.

55

Pour contrebalancer cette source d'erreur, Balassa et Kreinin suggèrent de comparer ces estimés aux estimés de l'élasticité de la demande par rapport aux changements de tarif. Alors en effet, on connaît avec

55. Balassa, Bela & Kreinin, Mordechai E. "Trade Liberalization under the Kennedy Round: The static Effects!" "The Review of Economics and Statistics", May, 1967, Vol. XLIX, no. 2, p. 127.

certitude le changement dans le tarif et le changement correspondant dans les importations.

L'élasticité de la demande par rapport aux tarifs est habituellement plus élevée que l'élasticité par rapport aux prix selon les travaux de recherches publiés.

Les séries chronologiques de commerce étudiées par Kreinin (1954-⁵⁶ 1956 et 1955-1959) et les données en coupe instantanée analysées par ⁵⁷ Krause pour la période 1947-1958 indiquent une élasticité de valeur -5 ou -6 pour la demande par rapport au changement dans le tarif pour les importations de produits manufacturés.

⁵⁸ L'analyse de de Vries donne par ailleurs une élasticité de valeur -3.9 pour les produits finis manufacturés.

L'ajustement suggéré par Balassa et Kreinin consiste à ajouter une déviation standard aux estimés de Ball et Marwah, pour tenir compte des erreurs d'observation déjà mentionnées.

-
56. Kreinin, M.E., "The Effects of Tariff Changes on the Prices and Volume of Imports," American Economic Review, June 1961, Vol LI, p. 310-324
57. Krause, L.B., "United States Imports, 1947-58" Econometrica, April 1962, p. 221.-238
58. De Vries, B.A. "Price Elasticities of Demand for Individual Commodities Imported into the United States". International Monetary Fund Staff Papers, April 1951, p. 397-419.

Il faut cependant reconnaître aussi que l'élasticité de la demande pour les importations dans différents pays dépend aussi du volume des importations par rapport à la totalité du marché disponible. En effet plus ce rapport est élevé, plus faible est la substitutabilité entre produits domestiques et produits importés pour les raisons énumérées plus haut. Après avoir ajusté les estimés pour le Canada par la relation consommation/importations, multipliée par l'élasticité de la demande aux U.S.A. et production domestique/importations, multiplié par l'élasticité de l'offre aux U.S.A., Balassa et Kreinin suggèrent les élasticités suivantes pour le Canada: (voir Tableau V, p. 43).

Nous croyons que ces estimés sont réalistes en ce qui a trait à l'industrie des textiles et de la bonneterie. Pour cette industrie, les importations compétitives représentent déjà une large part des marchés en valeur et surtout en volume. Les importations compétitives avec les produits de cette industrie sont en grande partie des produits semi-manufacturés. Cependant les produits finis ont une place importante dans ce marché. Ne pouvant ajuster pour ce facteur, nous employons l'estimé de l'élasticité de la demande pour les produits semi-manufacturés (-0.82) notant donc que notre estimé de la perte du surplus du consommateur sera conservateur.

Dans le cas de l'industrie du vêtement, nous utilisons l'estimé pour le Canada de l'élasticité de la demande pour les importations de produits manufacturés -2.06. L'estimé de Balassa et Kreinin ne reflète pas la plus faible pénétration des importations dans le marché des vêtements au Canada.

Les estimés de Balassa et Kreinin assument la même pénétration pour tous les marchés. Il faudra donc considérer comme conservateur l'estimé de la perte de surplus de consommation, basée sur cette élasticité.

TABLEAU V

ELASTICITE DE LA DEMANDE POUR LES IMPORTATIONS PAR RAPPORT AUX PRIX DU CANADA

pour les matières premières:	- 0.20
pour les produits semi-manufacturés:	- 0.82
pour les produits manufacturés finis:	- 2.06

Source: Balassa, Bela & Kreinin, Mordechai E. "Trade Liberalization under the Kennedy Round: The static Effects."
The Review of Economics and Statistics,
May 1967, Vol XLIX, no. 2, p. 129

C) Elasticité de la Courbe d'Offre.

Il n'existe aucune analyse empirique de l'élasticité de la courbe d'offre. Cependant une bonne analyse de l'offre de textiles au Canada devrait tenir compte des facteurs suivant: inflexibilité des salaires vers le bas, grandeur des usines actuelles et économies d'échelle, coûts unitaires.

Quoiqu'un chômage chronique important existe dans la plupart des villes "textiles", les salaires dans l'industrie des textiles sont à la hausse à cause de l'effet monopolisation des syndicats, à cause de la volonté des travailleurs d'améliorer leur standard de vie et à cause de la recherche de la parité salariale avec les employés des usines textiles aux Etats-Unis. Tous ces facteurs pourraient être mis en veilleuse lors d'une période de chômage important mais sûrement pas au point d'accuser une perte de terrain dans le domaine salarial.

Les usines et la machinerie, ces autres importants facteurs de production, sont actuellement organisées pour une production "normale". Cette production économique est habituellement de 75 à 90% de la capacité normale.

Le prix de revient s'élève à mesure que la production tend vers 65% de la capacité normale. Si la production baisse encore, on en garde cette usine en marche que si les prix reçus couvrent les coûts variables, pour une courte période de temps. Si la situation a un aspect définitif, l'usine est fermée. Les économies d'échelle, l'organisation de la produc-

tion, les coûts fixes importants et les courtes longueurs de production sont tous des facteurs qui amènent des coûts de production plus élevés et l'élimination complète de l'unité de production au profit de la concurrence.

A long terme, une usine est rentable ou est fermée de sorte que la fonction de production n'est pas linéaire ou même courbe sur toute sa longueur, mais brisée par endroit (indéfinie) ou inexistante pour certaines conditions du marché et certains produits. Les économies d'échelle étant très importantes dans la production des tissus "réguliers" et la compétition internationale étant vive, la courbe d'offre de produits réguliers est concave vers le haut. La production cesserait avec une baisse importante des prix ou une baisse du volume de production : tous deux étant insoutenables.

La disparition des usines de tissus réguliers ne signifierait pas pour autant la disparition de toute l'industrie textile. Il existe en effet une demande pour les tissus spécialisés, pour la mode ou pour des usages industriels qui ne sont produits qu'en quantités limitées, à des coûts de production élevés en tout temps. Cette production serait sûrement touchée par un effondrement des prix des produits réguliers mais ne disparaîtrait sûrement pas même à long terme. De même la finition des tissus en petites quantités ne disparaîtrait pas au Canada. Ainsi donc une courbe d'offre pour l'industrie des textiles pourrait exister pour tous les volumes possibles de production mais elle ne serait pas homogène. De même l'étude des exportations canadiennes et l'examen des tarifs qu'elles supportent

avec peine nous donnent une idée de la robustesse de la production Canadienne. Nous estimons que la production Canadienne de textiles serait réduite au quart de son volume actuel et que son élasticité d'offre est de l'ordre de 4.

Nous ne connaissons pas quelle serait la courbe d'offre des importations lors de l'abrogation du tarif. Si l'abrogation était unilatérale, les importations Canadiennes pourraient quadrupler en valeur pour ce qui est des textiles semi-manufacturés. Ce changement important pour les importateurs Canadiens ne serait pas très important dans le commerce mondial des textiles. Cependant on ne peut assumer que l'offre des importations est parfaitement élastique. On peut rationaliser cette observation par le fait que l'industrie Canadienne a gardé le marché des produits à technologie plus avancée et à qualité supérieure: produits pour lesquels l'avantage économique Canadien est plus important que la barrière tarifaire. Donc la courbe d'offre d'importations compétitives doit être élastique pour tenir compte des difficultés technologiques de production, de la hausse possible des prix des facteurs de production et/ou l'apparition d'autres goulots d'étranglement lors d'une expansion de la production. La main-d'oeuvre supplémentaire non spécialisée doit alors être entraînée, la main-d'oeuvre spécialisée (mécaniciens, technologues et administrateurs) doit aussi être augmentée et de nouvelles dépenses de capital encourues.

Ces facteurs d'augmentation des prix doivent cependant s'amenuiser à long terme. Il nous faut donc escompter la portée des propos de Kreinin:

"...it appears plausible that close to half of the benefit from tariff concessions granted by the United States accrued to foreign exporters in the form of increased export prices. 59

Cependant il apparaît plausible de supposer que 10 pour cent de l'abaissement des droits tarifaires reviendrait directement aux exportateurs sous formes de prix plus élevés à l'exportation.

D) Estimé du Coût de la Protection.

Nous avons maintenant des estimés de l'élasticité de l'offre et de la demande pour les textiles primaires et les vêtements en général. Ces estimés ont été représentés sur les graphiques A et B ces deux graphiques doivent être étudié séparément parce que la situation économique de chaque industrie est différente. Le graphique A représente l'industrie des filés, des tissus et des produits finis. Nous avons présenté ces deux stages de production ensemble parce que l'intégration dans cette industrie est omniprésente sauf dans le cas des tricots. L'effet de cette décision n'a pas une influence significative sur mes estimés suite à l'importance des "backward linkages" dans l'ensemble de l'industrie. Une étude plus poussée distinguerait chaque stage de production (filés et tissés ou tricots, produits finis) et chaque sorte de fibre importante, (coton, synthétique, laine et autres). Une telle analyse serait conceptuellement plus précise.

59. Kreinin, M.E., op. cit., p. 317

Mais les statistiques ne sont pas toutes disponibles à ce niveau de désagrégation. Les erreurs d'observation seraient systématiques et multipliées, par l'utilisation d'estimés constants de l'élasticité de l'offre et de la demande de chaque groupe étudié. Nous avons donc choisi un niveau d'agrégation plus logique pour notre étude.

Nous avons cependant choisi de présenter l'industrie du vêtement séparément à cause de sa structure industrielle différente et à cause de l'effet différent d'une réduction du tarif. L'industrie du vêtement jouit d'une protection uniforme sur sa production et est affectée de façon très importante par le tarif sur le tissu: intrant important dans cette industrie. Enfin, l'industrie du vêtement n'est pas directement intégrée à l'industrie des textiles primaires.

1) industrie des textiles primaires.

Le graphique A, représentation de l'industrie textile, inclut les estimés de l'élasticité tel que discutés plus haut. Le quadrilatère ABGO représente la valeur des expéditions de marchandises: 2,090 millions de dollars. .

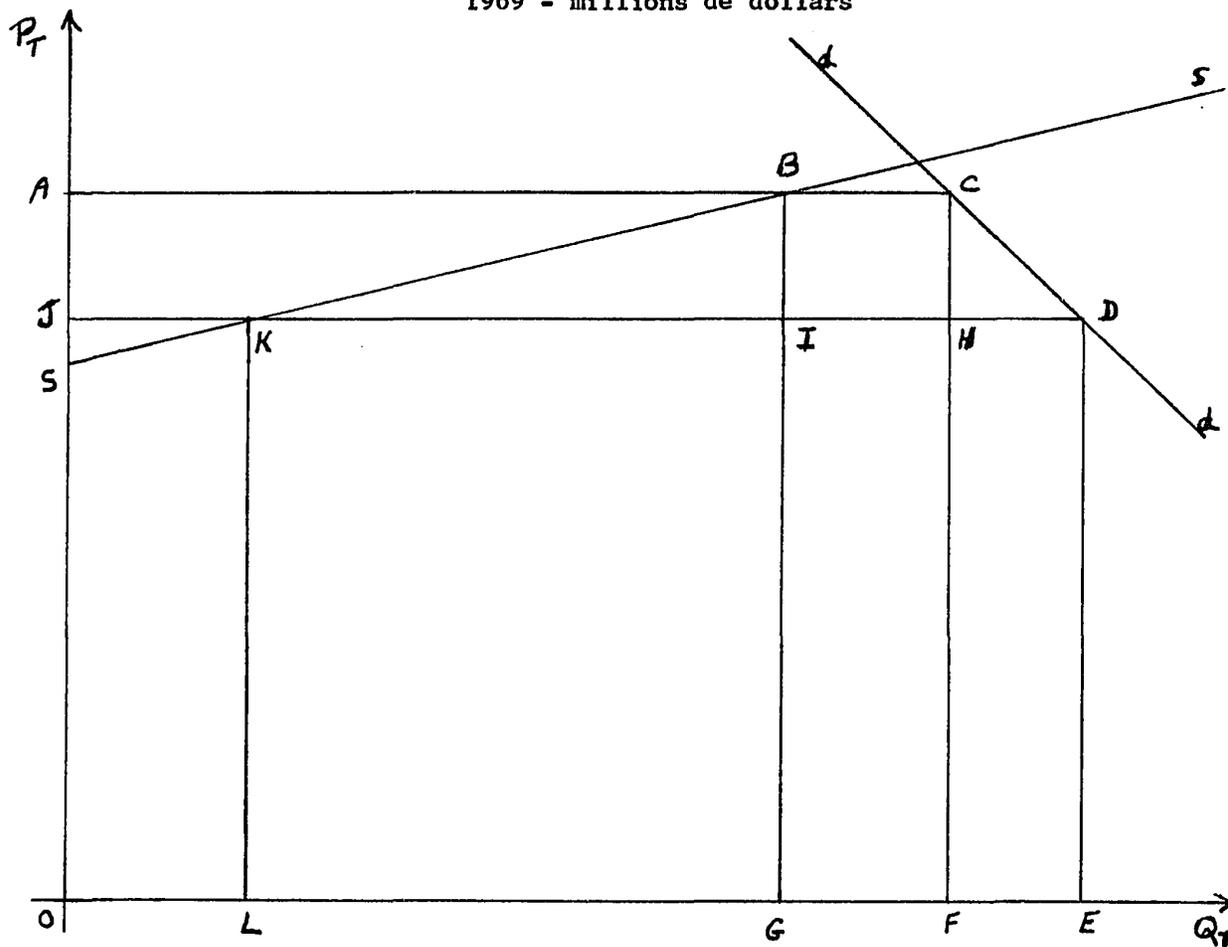
Les importations de filés, de tissus et de produits finis sont évaluées à 408 millions de dollars selon notre Tableau III et les frais correspondant de douanes furent de 84 millions de dollars. Les frais d'assurances et de transports sur ces marchandises ne sont pas publiés dans les

60. Statistique abrégée, Bulletin préliminaire du Recensement Annuel des manufactures 1970, Statistique Canada, Août 1972, p. 6

A

INDUSTRIE DES TEXTILES ET DE LA BONNETERIE

1969 - millions de dollars



ABGO: 2090 = Valeur des expéditions de marchandises.

ABIJ: 418 = Effets de protection et de redistribution.

BCHI: 84 = Effet revenu du tarif

CDH: 35 = Surplus du consommateur.

GIHF: 408 = Importations de produits textiles.

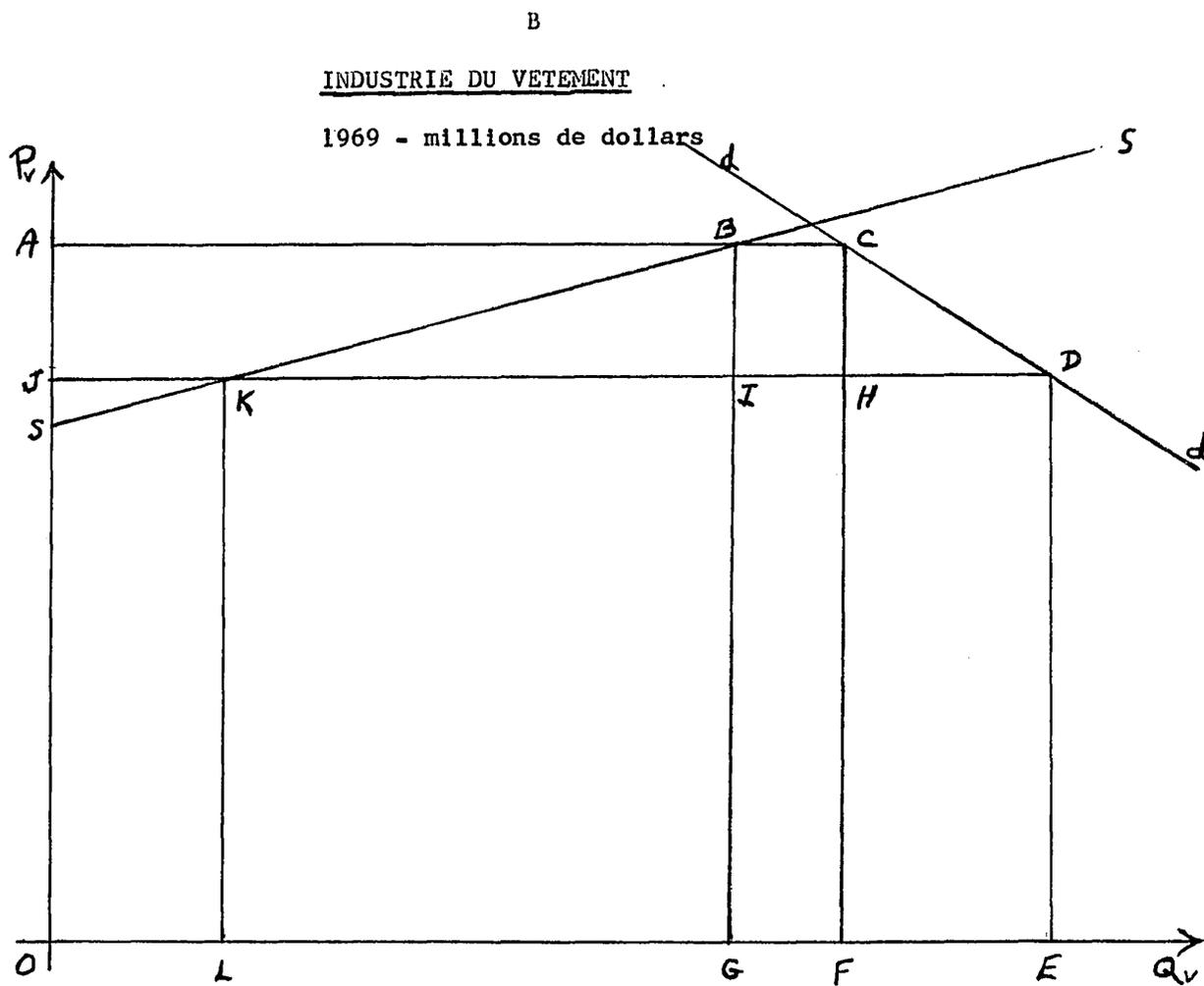
statistiques officielles: ils n'apparaissent pas dans notre analyse.

Sur cette base on peut donc estimer l'effet de redistribution des ressources vers les facteurs de production à 251 millions de dollars. De même en poursuivant l'analyse de l'équilibre partiel de ce marché selon la théorie du commerce international on trouve que le poids mort du tarif est de 202 millions de dollars soit l'effet de "misallocation" des ressources égal à 167 millions de dollars et l'effet de perte du "surplus du consommateur" évalué à 35 millions de dollars. Donc le tarif a occasionné un transfert de 418 millions de dollars vers les facteurs de production en sus du prix mondial de ces marchandises. Sans le tarif, la production Canadienne se serait vendue 418 millions de dollars (20% environ) moins cher ou alors la production Canadienne n'aurait été que de le quart de ce qu'elle était. Si cette diminution en volume de la production Canadienne avait causé une diminution proportionnelle de l'emploi, il y aurait eu 75,000 emplois de moins dans l'industrie en question.

ii) industrie du vêtement.

Poursuivant notre analyse, la théorie du commerce international peut aussi être appliquée directement à l'industrie du vêtement. Le graphique B montre les ventes de l'industrie du vêtement à 1,332 millions de dollars. Les importations concurrentielles s'établissent à 229 millions de dollars f.o.b. et les frais de douane à 59 millions de dollars. Sur

61. Statistique abrégée, *ibid.*, p. 6.



ABGO: 1,332 = Valeur des expéditions de vêtements.

ABIJ: 333 = Effets de protection et de redistribution

BCHI: 59 = Effet-revenu du tarif

CDH: 94 = Surplus du consommateur

GIHF: 229 = Importations de vêtements.

cette base, on estime la redistribution des ressources disponibles en faveur des facteurs de production à 333 millions de dollars et l'effet de perte du "surplus du consommateur" à 94 millions de dollars.

L'effet de protection ne peut être évalué ici qu'à la suite d'un ajustement systématique vers le bas de la courbe d'offre pour refléter la diminution (due à l'abolition du tarif) du prix de l'intrant tissus dans l'industrie du vêtement.

On peut cependant évaluer à 486 millions de dollars le coût brut du tarif au consommateur Canadien de vêtement et à 537 millions de dollars le coût brut du tarif pour le consommateur de textiles primaires en général. Le coût net de 880 millions de dollars est obtenu en déduisant l'effet revenu de 143 millions de dollars.

Cet estimé de 880 millions de dollars est une surestimation du coût réel par le fait d'addition double et triple dû aux données statistiques employées.

Il faut noter que la division du recensement de Statistique Canada compile les ventes totales de l'industrie (que nous avons utilisées). Les deux industries n'étant pas intégrées et les firmes à l'intérieur de chaque industrie n'étant pas intégrées pour tous les produits, les ventes inter-compagnies de produits semi-manufacturés sont incluses. Le total de ces ventes inter-compagnies n'est cependant pas connu. De même, il serait aléatoire d'estimer un degré d'intégration qui nous donne des estimés raisonnables du coût de la protection.

Cependant, une réflexion sur les constituants de la valeur des textiles et sur certaines particularités du marché des textiles nous permettront d'ajuster nos estimés. La valeur de la production de textiles primaires au Canada est égale à la valeur des matières premières (fibres) plus la valeur ajoutée moins les exportations.

Or les matières premières fibres sont importées: le coton n'est pas produit au Canada et la laine n'est pas produite en quantité industrielle. Les fibres synthétiques sont ou importées ou produites au Canada et incluses dans la valeur ajoutée; seuls leurs intrants chimiques ont une importance non quantifiable rapidement. D'autre part, les filés ne sont pas importés en grandes quantités.

La valeur de la production de textiles primaires au Canada est égale à la valeur des matières premières plus la valeur ajoutée. Les matières premières naturelles, sont importées, le Canada ne produisant pas de coton et très peu de laine. Les matières premières, fibres synthétiques et filés de toutes sortes, sont importées ou produites au Canada et alors couvertes par la valeur ajoutée. Les matières premières importées valent \$178 millions (voir Tableau III, fibres \$104 millions et filés \$74 millions). La valeur ajoutée dans l'industrie des textiles primaires est égale à 941 millions. La valeur de la production Cana-

62. Statistique Abrégée, op. cit., p. 6

dienne de textiles primaires s'établit donc à au moins \$1,119 millions. L'effet de redistribution s'établit conservativement à \$224 millions.

La valeur de la production de vêtements d'établit de la même façon. Nous avons calculé plus haut l'effet de redistribution sur les matières premières. Nous calculerons donc l'effet de redistribution seulement sur la valeur ajoutée dans cette industrie. La valeur ajoutée est de \$643 millions et l'effet de redistribution est estimé conservativement à \$161 millions.

Pour contrebalancer un peu l'aspect par trop conservateur de ces derniers estimés de l'effet de redistribution, nous conservons nos estimés initiaux de l'effet de consommation: \$35 millions pour les textiles primaires et \$94 millions pour les vêtements.

Le coût net de la protection tarifaire s'établit donc à \$514 millions et le coût brut au consommateur de textiles à \$657 millions en incluant l'effet revenu de \$143 millions.

Le coût net de \$514 millions assume une élasticité infinie de l'offre des importations. Nous avons discuté lors de notre étude de l'élasticité de l'offre des importations et accepté un estimé de l'élévation des prix à l'importation de 10 pour cent des gains nets consentis par l'abolition du tarif. Les consommateurs Canadiens de textiles épargneraient au moins \$463 millions par abrogation de la protection tarifaire.

E) Tarif, Compétition et Dimension du Marché.

Un autre coût du tarif est difficile à cerner, selon l'expression de Kindleberger: "autarky breeds monopoly".⁶³ Le tarif a pour effet de réduire la compétition sur le marché domestique en rationnant le volume de marchandises importées.

En effet, la compétition étant moins vive, l'industrie domestique peut choisir le moment de l'implantation de nouvelles techniques de production.

L'efficacité dans la production et la distribution des marchandises varient d'une firme à l'autre. Sur le marché domestique, protégé par le tarif, les firmes les plus efficaces pourraient toujours baisser les prix et acculer les firmes moins efficaces à la ruine. Mais ce genre de compétition est jugé habituellement répréhensible par l'industrie nationale. De plus la nécessité du tarif est démontrée quotidiennement par l'existence de firmes marginales, toujours très sensibles à la compétition.

Dans un marché domestique protégé, il est toujours plus facile de réduire la compétition en achetant le compétiteur qu'en le ruinant. Ainsi, les firmes Canadiennes de textiles primaires de coton sont le résultat de plusieurs fusions ou acquisitions. L'exemple le plus frappant

63. Kindleberger, C.P., International Economics, 4th ed., 1968, R.D. Irwin, Illinois, p. 122.

est sûrement la compagnie Dominion Textile Ltée qui groupe maintenant plus de sept compagnies autrefois indépendantes.⁶⁴ De même à ce jour, Cosmos Imperial Mills Ltd contrôle au moins trois compagnies autrefois indépendantes et Dobbie Industries Ltd, contrôle deux compagnies autrefois indépendantes.

Enfin si les compagnies n'ont pas toutes acheté ou ruiné leurs compétiteurs, il demeure que le marché Canadien de textiles primaires de par sa grandeur restreinte, les économies d'échelle dans la production, sa protection, est le champ d'action de l'oligopole ou du monopole. Ainsi il y a quatre firmes dans l'industrie du coton, deux firmes dans l'industrie des fibres cellulosiques. Les fibres non cellulosiques synthétiques ont la structure industrielle suivante: plus de dix firmes dans la production d'olefin, quatre firmes dans la production des fibres de nylon (sauf nylon pour tapis), deux firmes dans la production des fibres de polyester, un seul producteur pour chacune des fibres suivantes: acrilique, spandex, saran, fibre de verre.⁶⁵ De plus, plusieurs fibres synthétiques sont produites par une même compagnie. Enfin des oligopoles existent dans la production à base de laine, de soie et autres fibres naturelles.

On peut donc dire qu'une partie de ces firmes existant au Canada à cause de la barrière tarifaire sont des "tariff factories".

64. Gouvernement du Canada, Statistique Canada, Liens de parenté entre firmes, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1971, p. 385

65. Textile Economics Bureau, N.Y., U.S.A., Textile Organon, June 1972, p. 89

66

L'argument principal pour l'instauration d'un tarif élevé a toujours été en partie l'argument de l'industrie dans son enfance ayant besoin de la protection pour se développer et en partie l'argument que sans le tarif, l'industrie ne s'installerait jamais au Canada à cause de la grandeur non optimale du marché compte tenu des économies d'échelle. C'est toujours ce dernier argument qui force le maintien du tarif.

Il y a cependant un autre aspect à la grandeur optimale du marché et aux économies d'échelle qui est souvent mis en relief. Le fait est que les économies d'échelle ne peuvent être atteintes dans chacun des marchés de produits spécialisés. Le désavantage comparé du producteur Canadien par rapport aux pays industrialisés occidentaux, existe du fait du grand nombre de produits manufacturés, des changements fréquents de modèles, de constructions, de genre de finition etc... L'industrie Canadienne pourrait être compétitive si elle coupait le nombre de produits manufacturés dans une même usine et élargissait son marché. Avec les investissements nécessaires, des transformations à un coût abordable, l'industrie Canadienne pourrait maintenir son chiffre d'affaires et son emploi en se concentrant sur ses produits rentables dans un marché libre Nord-Américain. Mais cette hypothèse soutend l'abolition du tarif sur les textiles entre le Canada et les Etats-Unis. Cette hypothèse de la rentabilité de l'industrie Canadienne repose sur le fait que les grosses unités de production mises en plan dans le dernier quart de siècle ont été installées

66. Un tarif non prohibitif peut réduire sensiblement le commerce sans diminuer les revenus tarifaires.

en fonction de la technologie Américaine de production de masse. Si elles faisaient face à une compétition plus vive avec un nombre restreint de produits, ces grosses unités de production seraient rentables selon les standards du marché Américain, marché Américain bien protégé de la concurrence des producteurs textiles à bas prix de revient.

Une étude comparative de la situation des producteurs de textiles au Canada et aux Etats-Unis donnerait plus de poids à cette hypothèse. L'étude porterait sur les coûts des facteurs de production, l'étude de la "Location Theory", les marchés, les tarifs et sur la protection effective de chaque industrie.

La protection effective de l'industrie Canadienne pose de difficiles problèmes de calcul. A un niveau d'agrégation logique comme les différents stages de production, seule l'industrie du vêtement permettrait ce calcul. L'industrie des textiles primaires amène le problème de l'absence des statistiques nécessaires.

La mesure de la protection effective de l'industrie du vêtement ne vaut pas le travail nécessaire en soi si on ne peut comparer l'ordre de grandeur de cette mesure avec celle d'une autre industrie. Nous n'avons donc pas fait ces calculs.

CHAPITRE III

AUTRES ASPECTS DE LA PROTECTION

Nous avons examiné dans le chapitre précédent les coûts de la protection pour le consommateur Canadien. Voyons maintenant les avantages qui en sont résultés pour le consommateur et pour le travailleur Canadien. Nous étudierons aussi la condition de la main-d'oeuvre et les possibilités d'une libéralisation des restrictions sur les importations des textiles.

A) L'effet sur les Termes de l'Echange.

L'effet sur les termes de l'échange peut être expliqué de deux façons différentes: par l'analyse de l'équilibre partiel et aussi par les courbes d'offre de Marshall.

L'analyse de l'équilibre partiel amené par le tarif montre que dans un marché domestique en compétition avec les importations, le pays exportateur paie au moins une partie du tarif imposé, si l'offre des produits importés est moins qu'infiniment élastique.

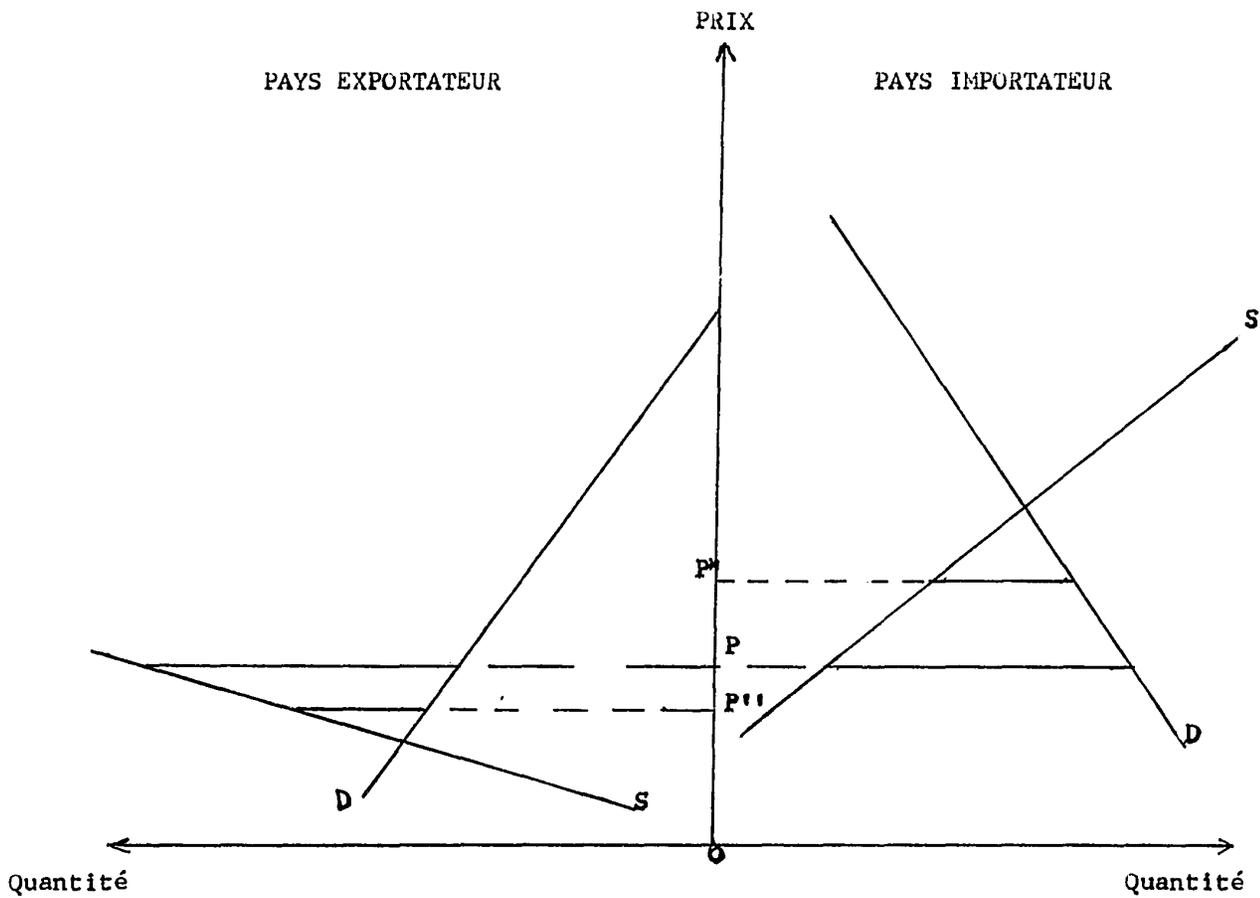
Dans le cas présent, nous avons estimé qu'une hausse des prix à l'exportation, de l'ordre de 10 pour cent du tarif moyen, prendrait place advenant l'abolition unilatérale du tarif.

Le graphique, à la page suivante, représente cette situation. Laissant de côté le coût du transport et de l'assurance, on voit que le consommateur Canadien paie OP' mais l'importateur de textiles ne reçoit

GRAPHIQUE C

AMELIORATION DES TERMES D'ECHANGE PAR LE TARIF.

- Equilibre Partiel -



en réalité que OP'' , la différence étant l'effet revenu. Nous avons déjà calculé cet avantage des termes du commerce à \$14 millions pour les produits textiles actuellement importés.

Les courbes d'offre de Marshall nous permettent de mieux poser le problème de la détérioration des termes du commerce inhérent à une abolition unilatérale du tarif sur les produits textiles. (Voir p. 62).

Avec le tarif imposé par chaque pays les termes d'échange de produits sont OP , donnés par le point d'équilibre entre les quantités offertes et demandées. Avec le tarif sur les produits textiles, le Canada exporte OM de minerai et importe OT de textiles. Les importateurs de textiles paie MN aux pays producteurs et ND au gouvernement Canadien sous forme de douane. Une abolition unilatérale du tarif amène la courbe d'offre sans tarif OB' et les termes d'échanges OP' .

Le transfert de la courbe d'offre de OB à OB' change les termes d'échange de OP à OP' . Ce transfert implique une détérioration du prix des importations pour le Canada. Une abolition unilatérale du tarif amène la nouvelle courbe d'offre OB' et les termes d'échange OP' . Le Canada y perd évidemment aux termes d'échange OP' puisqu'il doit offrir TE de minerai pour obtenir les mêmes importations de textiles qui lui coûtait TD de minerai aux termes d'échange OP . Le tarif apportait donc certains bénéfices au consommateur de textiles à l'item termes du commerce international si l'on fait abstraction de la réduction des prix à la consommation de OM/MN à OF/FE , réduction causée par l'abolition du tarif.

B) L'Effet sur le revenu national Canadien.

L'effet principal du tarif est de couper les importations de façon à garder à l'intérieur de la nation les dépenses sur des produits importables. En effet si les sommes non dépensées à l'étranger ne sont pas épargnées, la dépense se fera au pays, soutenant ou augmentant la demande et le revenu domestique du pays. S'il y a déjà plein emploi, cette politique amènera une augmentation inflationnaire des salaires et des prix qui laissera les salaires réels inchangés, ou diminués par le montant de la mauvaise allocation des ressources disponibles.

Cependant la situation Canadienne a toujours été marquée plus ou moins par le chômage, par une augmentation rapide de la main-d'oeuvre à travers l'immigration et/ou l'accroissement naturel et par l'attrait de l'émigration aux Etats-Unis. 'Au Canada, on a cru qu'un tarif sur les produits intensifs en main-d'oeuvre qui stimule la demande et qui élève le prix de la main-d'oeuvre, était nécessaire pour encourager l'immigration et pour décourager l'émigration vers les Etats-Unis.'

67

Selon Dales les changements technologiques du vingtième siècle ont amené un accroissement très important de la production qui entraîna une demande accrue pour la main-d'oeuvre. L'auteur poursuit que le tarif tend à transformer ces accroissements de la productivité en une offre beaucoup plus grande d'emploi. Dales ajoute qu'étant donné la politique Canadienne d'immigration, cette sorte-là de demande excessive pour la

main-d'oeuvre tend à être satisfaite par l'immigration aux taux existants de salaire plutôt que par une augmentation des salaires Canadiens relatifs aux salaires Américains. Le produit national brut par habitant est donc beaucoup moindre au Canada par rapport aux Etats-Unis. ⁶⁸

La politique commerciale de Sir J.A. MacDonalld et autres politiques a eu éventuellement pour effet d'augmenter l'emploi au dépens du standard de vie. On a préféré un Canada fort, peuplé et un GNP important face au géant Américain plutôt qu'un Canada moins imposant mais à standard de vie plus élevé, plus comparable au standard de vie Américain; on a préféré une croissance économique "extensive" plutôt qu'"intensive". ⁶⁹

Le Canada n'a que rarement fait face à un problème de plein emploi de ses ressources. Les ressources naturelles y sont abondantes. Du côté de la main-d'oeuvre, l'accroissement naturel et l'immigration ont toujours été très forts. Pour diverses raisons on a toujours encouragé ces phénomènes mais principalement parce que l'on voulait occuper le pays et être indépendant de ce pays du sud, dix fois plus peuplé et plus puissant.

C) L'Effet sur la Balance des Paiements.

L'effet sur la balance des paiements est un aspect important d'un changement éventuel du tarif. Ici il nous importe d'évaluer les

68. Dales, J.H., op. cit., p. 120

69. Dales, J.H., op. cit., p. 154 & FF.

effets sur la balance importations-exportations de biens d'une meilleure allocation mondiale des ressources dans la production des textiles. Les Canadiens consommaient, en 1969, environ \$2,239 millions de textiles primaires et de vêtements.⁷⁰

Advenant l'abrogation du tarif, la production Canadienne de textiles diminuerait considérablement. Nous avons estimé à \$706 millions (75% de la valeur ajoutée dans l'industrie des textiles primaires) et à \$321 millions (50% de la valeur ajoutée dans l'industrie du vêtement) la réduction du produit national brut Canadien.

Cette production Canadienne serait remplacée par des importations à des prix moins élevés que le coût actuel au consommateur. Il s'agirait donc d'un drain nouveau d'au moins \$820 millions (82% de la réduction de valeur ajoutée au Canada) sur la balance Canadienne des paiements.

Cette augmentation des importations ne serait pas compensée par une augmentation des exportations sans un changement dans la valeur du dollar Canadien. En effet, la demande pour les exportations Canadiennes ne saurait s'accroître d'elle-même à cause d'une augmentation des importa-

70. Ce chiffre a été construit de façon à éviter les doubles calculs. La consommation totale est égale à la valeur ajoutée au Canada à quelque stade de production que ce soit, plus les matériaux non produits au Canada, plus les produits finis importés moins les exportations. Source: Tableau III; Statistique abrégée, op. cit., p. 6; Textiles, Institut Canadien des Textiles, no. 1971, p. 7

tions de textiles.

Les études empiriques sur la dépréciation de la monnaie nationale comme moyen de régler un déficit de la balance commerciale-marchandises tendent à confirmer le succès de cette méthode quand la somme de l'élasticité de la demande pour les importations et pour les exportations est supérieure à un.

Or les estimés disponibles de la demande pour les exportations du Canada sont supérieur à un pour la période 1926-38 selon T.C. Wang.⁷¹ On peut toutefois douter avec Caves et Houlton⁷² de la valeur actuelle de ces estimés basés sur une période unique de croissance effrénée et de récession dévastatrice. On peut par contre être assuré que la valeur de l'élasticité de la demande pour les importations au Canada est supérieure à un d'après les estimés présentés dans le chapitre précédent. Une appréciation du dollar Canadien corrigerait donc la balance des paiements.

Cette observation est aussi conforme avec l'expérience historique du Canada dans ce domaine lorsque l'on compare les tendances à long terme de la balance du commerce des marchandises avec les changements dans la valeur du dollar Canadien en "cents U.S."

Ce phénomène étant acquis, il convient d'estimer l'ordre de grandeur de la dévaluation nécessaire pour ramener la balance commerciale de biens à son niveau excédentaire habituel. Si l'on assumait que l'élasticité de la demande pour les importations comme pour les exportations

71. Cité dans Caves, R.E. & Houlton, R.H., The Canadian Economy-Prospects and Retrospects, Harvard Univ Press, Cambridge, 1959, p. 86.

72. Caves & Houlton, *ibid*, p. 86 note 12

était de valeur 1.5, le changement dans les exportations serait symétrique à celui dans les importations. Une dévaluation de 5 à 6% serait suffisante pour rétablir la balance originale du commerce de marchandises comme en 1969.

D) Avantages du commerce: Théorie et Imperfections des Marchés.

Le tarif a pour fonction de protéger les facteurs de production engagés dans une industrie qui n'est pas compétitive sur les marchés internationaux. Le tarif qui protège l'industrie des textiles, intensive en main-d'oeuvre, augmente considérablement la demande pour la main-d'oeuvre. Au Canada, la main-d'oeuvre est économiquement un facteur de production moins abondant que les immenses ressources naturelles et que le capital.

L'abolition du tarif sur les textiles diminuerait nécessairement la production Canadienne puisque celle-ci serait beaucoup moins rentable. Il s'ensuivrait une baisse importante de la demande pour la main-d'oeuvre dans les régions où l'industrie des textiles est installée. Selon la théorie classique, une baisse de la demande et une offre constante amènerait une baisse de rétribution pour le facteur de production main-d'oeuvre, le "time-pattern" de cette baisse étant peu important.

Cette analyse doit être placée dans le contexte des conditions rigides du modèle développé par Stolper et Samuelson dans leur article. Ce modèle est fait de deux pays, deux facteurs de production, deux commodités, la même fonction de production dans les deux pays. Ce modèle assume le plein emploi des deux facteurs de production (capital et main-d'oeuvre)

avant et après le libre échange et la mobilité physique complète de chaque facteur de production. Les auteurs ajoutent la compétition pure, les autres conditions classiques d'équilibre et l'absence du problème des index de prix. Enfin l'analyse se situe dans le cadre conventionnel de l'analyse comparée de positions statiques, tout en faisant abstraction du processus de transition de l'ancien vers le nouvel équilibre.⁷³ L'analyse assume aussi une spécialisation incomplète: production des deux biens avant et après le changement dans le modèle.

Dans un contexte semblable, l'introduction du libre échange des textiles favoriserait la production de biens pour lesquels le Canada détient un avantage comparé. Ce changement dans la production serait accompagné d'un transfert à la fois de la main-d'oeuvre et du capital de l'industrie des textiles vers les industries primaires où le rapport capital par employé est beaucoup plus élevé. A l'ancien taux de salaire, il y aurait un surplus de main-d'oeuvre, ce qui entrainerait une baisse des salaires dans toutes les industries. De plus, à cause de la diminution nécessaire dans le rapport capital par employé le salaire réel devrait diminuer. Quel que soit le "wage good", le résultat serait le même: "International trade necessarily lowers the real wage of the scarce factor expressed in terms of any good".⁷⁴

Ce modèle rigide admet une flexibilité vers le bas des salaires et une parfaite mobilité de l'emploi pour les travailleurs libérés

73. Stolper, W.F., & Samuelson, P.A., "Protection and Real Wages", article reproduit dans International Trade, édité par Jagdish Bhagwati, Penguin Books 1969, p. 251-252.

74. Stolper, W.F., & Samuelson, P.A., op. cit., p. 256-257.

de l'industrie des textiles. Nous doutons fortement que ces facteurs existent dans notre économie actuelle et pour les travailleurs des textiles en particulier. Nous étudierons les caractéristiques de la main-d'oeuvre car si les conditions classiques n'existent pas dans le cas qui nous occupe, il en résultera un chômage important accompagné d'un effet à peu près nul sur les salaires dans les autres industries.

Cette hypothèse d'un chômage important nous amène à préciser la théorie des avantages du libre échange. Le libre échange de toutes les commodités offre l'avantage d'une meilleure allocation mondiale des ressources qui permet d'obtenir les biens importables au prix international moins élevé que le prix domestique.

La diminution de la production d'importables est compensée par une augmentation de la production d'exportables. Le Canada se trouve donc à un point différent sur sa frontière de production maximale possible. Une partie de la production d'exportables est échangée pour les importables, augmentant la consommation possible de la société Canadienne. Il en résulte une nouvelle frontière de consommation possible située à l'extérieur de la frontière de consommation autarcique (construite à partir de la frontière de production possible sans commerce international). Il existe donc sûrement un point sur la nouvelle courbe de consommation possible permettant une réallocation du total des biens ainsi disponibles de telle façon que tout consommateur Canadien ait plus de biens à consommer. Dans ce sens la société est potentiellement en meilleure position puisque chacun de ses membres pourrait avoir plus de tous les biens disponibles.

Pourtant Samuelson ajoute à cet exposé théorique: "Les hommes pratiques et les théoriciens de l'Economie ont toujours su que le commerce peut aider certaines gens et nuire à d'autres." ⁷⁵ Il faut bien comprendre les conditions préalables impliquées dans l'analyse ci-dessus pour situer cette remarque et cette analyse.

La clé de voûte de cette analyse est la frontière de production possible d'un pays ou d'une région. Cette frontière représente en coupe instantanée tous les points de production maximum possible de tous les biens en utilisant au maximum tous les facteurs disponibles de production.

Samuelson compare une situation où par exemple il y a un peu de commerce et une grande production autarcique Canadienne (situation de plein emploi des ressources disponibles) avec une situation où il y a plus ou beaucoup plus de commerce et moins ou beaucoup moins de production des importables (mais toujours situation de plein emploi des ressources disponibles: celles-ci seraient en effet employés dans la production des exportables.)

Or, si l'on abandonne le monde idéal, apparemment sans problème, de la coupe instantanée pour appliquer en pratique la solution du libre commerce, il faudra réaménager la production Canadienne: transférer la main-d'oeuvre, la technologie et les biens de production de l'industrie des textiles vers les autres industries où l'avantage comparé du Canada est décisif "ceteris paribus".

75. Samuelson, P.A., "The Gains from International Trade Once again", article reproduit dans International Trade, op. cit., p. 174-175, passage traduit par l'auteur.

Analysons donc les possibilités de transfert des ressources disponibles de l'industrie des textiles à d'autres industries.

E) Les Possibilités de Transfert des Biens de Production.

Les biens de production textiles peuvent être réutilisés à différents degrés dans d'autres industries. Les terrains et édifices employés peuvent être réaménagés pour utilisation par d'autres industries à des coûts qui varient avec les besoins de l'industrie nouvelle. La machinerie et les autres équipements nécessaires à la production spécifique de textiles sont évidemment irrécupérables. Cependant la solution possible serait ici d'étendre la fermeture des usines sur une période suffisante de temps de sorte à récupérer la valeur de ces équipements sous forme de dépréciation accélérée, minimisant ainsi les pertes de capital.

La technologie Canadienne des textiles sans être originale est comparable à celle de la plupart des pays à coût élevé de production et est supérieure à celle de plusieurs pays à bas coût de production: le capital humain qui accompagne cette technologie avancée serait perdu.

F) Les Possibilités de Transfert de la Main-d'Oeuvre.

L'étude du transfert possible de la main-d'oeuvre de l'industrie des textiles vers d'autres industries est plus complexe. La main-d'oeuvre n'est pas homogène quand à ses connaissances techniques, à son habileté et

à sa flexibilité d'emploi ainsi qu'à sa situation géographique.

On peut examiner le transfert des travailleurs d'une industrie à une autre sous deux aspects. D'abord on peut examiner le nombre d'emploi plus ou moins semblables, offerts par les industries analysées et la capacité de recyclage de ceux dont les emplois ne sont pas immédiatement transférables.

i) Caractéristiques de l'emploi.

Les statistiques détaillées de la main-d'oeuvre des industries analysées datent du recensement de la population de 1961. A cette époque, l'industrie des textiles primaires comptait, 81,998 employés. L'industrie de la bonneterie employait cependant plus de femmes (63% du total) que l'industrie des autres textiles primaires (33% du total). L'industrie du vêtement comptait 64% de femmes parmi son personnel total de 91,928 personnes. On est donc frappé par l'importance de la place faite au personnel féminin dans ces industries comparativement à l'ensemble des industries manufacturières.

On est aussi frappé par le nombre de travailleurs employés par ces industries protégées, nombre qui a progressé durant les années soixante.

76. Les statistiques de l'emploi dans l'industrie des textiles primaires diffèrent selon la classification employée pour définir une industrie "textile". L'Institut Canadien des Textiles (I.C.T.) établit sa série chronologique de l'emploi d'après le recensement annuel des manufactures. Une première série chronologique de 1949 à 1964 indique un emploi total de 72,640 personnes en 1961. Une série révisée de 1961 à nos jours indique un emploi de 87,660 personnes en 1961. Enfin le recensement de la population indique 81,998 employés. Les différences observées dépendent de l'inclusion ou de l'exclusion de certains groupes de firmes manufacturant des produits "textiles" et d'autres produits connexes.

TABLEAU VI
EMPLOI DANS LES INDUSTRIES TEXTILES-1961

INDUSTRIES :	EMPLOI TOTAL	HOMMES	FEMMES
TEXTILE	62,252	41,935	20,317
BONNETERIE	<u>19,746</u>	<u>7,307</u>	<u>12,439</u>
TEXTILES PRIMAIRES	81,998	49,242	32,756
DU VETEMENT	91,928	32,708	59,220

SOURCE: GOUVERNEMENT DU CANADA, Bureau Fédéral de la Statistique.
Recensement du Canada 1961, no. de Cat. 94518,
Main d'Oeuvre - Selon l'industrie et le sexe.

L'industrie des textiles primaires est passée de 87,660 travailleurs en 1961 à 100,055 en 1969.⁷⁷ L'industrie du vêtement a aussi progressé de 91,928 emplois en 1961 à 99,091 en 1969.

La progression de l'emploi n'a pas amené des changements importants dans les caractéristiques de l'emploi offert par les industries en question: les statistiques de 1961 sont encore significatives. Les statistiques de 1961 révèlent qu'une partie importante des emplois sont particuliers à l'industrie des textiles.

Ainsi il y a 19,230 hommes et 14,571 femmes qui sont spécialisés dans des métiers liés directement à l'industrie des textiles primaires. Il s'agit d'emplois de cardeurs, de peigneurs, de fileurs, de retordeurs, de bobineurs, d'enrouleurs, de tisseurs, de tricoteurs, de blanchisseurs, de calandeurs, de finisseurs et d'autres travailleurs textiles dont les connaissances techniques ne sont pas transférables à d'autres industries.

De même 21,535 hommes et 75,774 femmes sont spécialisés dans des métiers liés surtout à l'industrie du vêtement. Nous n'avons pu ici séparés directement les employés de l'industrie du vêtement des employés d'industries connexes. Il s'agit ici d'emplois de tailleurs, de modistes, de chapeliers, de coupeurs, de traceurs, de couseurs, d'opérateurs de machines à coudre, d'ouvrier de la confection de vêtements et articles connexes.

Il y a aussi 6,003 contremaîtres et 7,586 manoeuvres dont les emplois sont liés uniquement et spécifiquement à l'industrie des textiles primaires et du vêtement.

77. Série révisée de l'I.C.T., voir note précédente.

TABLEAU VII
EMPLOIS SPECIALISES TEXTILES - 1961

TEXTILES PRIMAIRES:	TOTAL	HOMMES	FEMMES
Fileurs, tisseurs, trico- teurs et travailleurs as- similés.	33,801	19,230	14,571
VETEMENT:			
Tailleurs, couseurs et travailleurs assimilés	97,309	21,535	75,774
TEXTILES PRIMAIRES ET VETEMENT:			
contremaîtres n.c.a.	6,003	4,086	1,917
manoeuvres n.c.a.	7,586	4,852	2,734

n.c.a.: non classés ailleurs.

SOURCE: Recensement du Canada 1961, no. de cat. 94-503, Main d'Oeuvre,
 Profession selon le sexe.

Tous ces gens auraient beaucoup plus de difficultés que les autres à se recycler pour travailler dans d'autres industries advenant une réduction du tarif textile et une diminution importante de l'emploi. Les autres sont plus directement reliés à des emplois spécifiques plutôt qu'à une industrie particulière.

Il y a bon nombre d'employés dans l'industrie des textiles primaires et du vêtement dont les qualifications sont en demande dans d'autres industries. On peut compter parmi ceux-ci: les employés de bureau, les employés d'entrepôt, du transport, des services d'entretien et des services techniques.

Toutes ces informations cependant ne présentent qu'un aspect de ces travailleurs: leur emploi en 1961. Il serait aussi intéressant de connaître leur caractéristiques sociales.

ii) Caractéristiques de la Main-d'Oeuvre.

Les statistiques sur l'état matrimonial des hommes comme des femmes permettent d'entrevoir l'effet sur la société d'une diminution importante de l'emploi. Plus grand est le nombre des employés qui ont des responsabilités familiales, plus nombreux seront ceux atteints par les répercussions néfastes.

De même les statistiques sur l'âge moyen des travailleurs et leur degré de scolarité indiqueront, de façon générale, les possibilités de recyclage dans d'autres spécialités en demande sur le marché du travail.

Ainsi on remarque principalement dans le tableau suivant que 50 à 60% des femmes sont mariées, apportant ainsi le seul revenu de la famille ou plus souvent le revenu qui permettra de boucler le budget familial.

TABLEAU VIII

CARACTERISTIQUES DE LA MAIN-D'OEUVRE - 1961

TEXTILES PRIMAIRES:	TOTAL	ETAT MATRIMONIAL			DEGRE D'INSTRUCTION		AGE MOYEN
		CELIBATAIRE	MARIE(e) VEUF(ve) DIVORCE(e)		SECONDAIRE		
Fileurs, tisseurs, trico- teurs et travailleurs as- similés					2 années et moins	3 années et plus	
-hommes	19,230	5,494	13,736 (71.4%)		16,973 (88.3%)	2,257	36
-femmes	14,571	6,396	8,175 (56%)		13,181 (90%)	1,390	33
VETEMENT:							
Tailleurs, couseurs et travailleurs assimilés							
-hommes	21,535	5,726	15,809 (73.4%)		18,239 (84.7%)	3,296	40
-femmes	75,774	29,551	46,223 (61%)		66,527 (88%)	9,247	37
TEXTILES PRIMAIRES ET VETEMENT							
Contremaîtres n.c.a.							
-hommes	4,086	296	3,790 (92.8%)		2,833 (69.3%)	1,253	43
-femmes	1,917	781	1,136 (99.3%)		1,566 (82%)	351	41
Manoeuvres n.c.a.							
-hommes	4,852	2,183	2,669 (55%)		4,406 (90.8%)	446	34
-femmes	2,734	1,410	1,324 (48.4%)		2,522 (92%)	212	31

SOURCE: Recensement du Canada 1961, No. de Cat. 94-509, Main-d'Oeuvre, Profession selon le sexe par groupe d'âge, état matrimonial et degré d'instruction.

On remarque aussi que 80 à 90% des femmes n'ont terminé que des études élémentaires ou tout au plus 2 années d'études secondaires.

Les statistiques démontrent que plus de 70% des ouvriers spécialisés sont mariés. De même, il apparaît que 85 à 90% de ces employés masculins n'avaient pas terminé plus de 2 ans d'études secondaires sauf pour les contremaîtres où le pourcentage est de 69%.

iii) Localisation de l'Emploi Textile et Importance Locale.

Dans les industries du textile, de la bonneterie et de l'habillement, l'emploi se situe surtout au Québec et en Ontario. Moins de 6% de l'emploi dans les textiles primaires et moins de 12% de l'emploi dans l'industrie de l'habillement se situent en dehors du Québec et de l'Ontario.

Les grands centres de l'industrie de l'habillement sont: Montréal (plus de 41,000 personnes) avec 45% de l'emploi au Canada; Toronto, (plus de 16,000 personnes) avec 18% de l'emploi et Winnipeg (plus de 5,000 personnes) avec 6% de l'emploi. De plus, le Tableau X montre que six autres villes comptent de 1000 à 3000 employés du vêtement et dix-sept villes comptent de 200 à 1000 employés de cette industrie.

L'industrie des textiles primaires est plus concentrée dans la région industrielle à l'Ouest de Toronto dans l'axe Montréal-Québec et dans les Cantons de l'Est (voir la carte préparée par I.C.T. p. 80). Seulement deux villes (Montréal et Toronto) comptent plus de 5,000 employés des textiles primaires, soit 28.9% de l'emploi. Dix-sept villes comptent de 1,000 à 2,999 employés (soit 35.2% de l'emploi). Enfin, douze villes comptent de 200 à 999 employés (soit 8.2% de l'emploi).

TABLEAU IX

	ONTARIO NOMBRE %	QUEBEC NOMBRE %	CANADA NOMBRE %
INDUSTRIE TEXTILE	30,885-41.0%	40,733-54.1%	75,351-100%
BONNETERIE	<u>7,820-31.7%</u>	<u>14,909-60.4%</u>	<u>24,704-100%</u>
Total Textiles pri- maires.	38,705-38.7%	55,642-55.6%	100,055-100%
INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT	24,125-24.3%	63,698-64.3%	99,091-100%

SOURCE: Statistique Canada, Sept. 1972, Bulletin Provisoire,
Recensement Annuel des Manufactures 1970, Statistique Abrégée,
p. 6, 16, 18.

Tableau X

EMPLOI PAR VILLE ET PAR INDUSTRIE

Zones Métropolitaines de 100,000 habitants et plus	Industries des Textiles Primaires					
	Textiles Primaires autres que Bonneterie				Bonneterie	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Hommes	% de	Femmes	% de	Hommes	% de F
	Col. 13		Col. 14		Col. 13	
Calgary	57	.5	70	3.2	4	-
Edmonton	45	.3	34	1.0	3	-
Hamilton	876	1.7	870	8.1	122	.2
London	38	.3	29	.6	276	2.0
Montréal	6974	3.8	4004	5.5	1863	1.0
Ottawa	55	.4	45	1.5	35	.2
Québec	986	5.5	340	5.8	33	.2
Regina (cité)	15	.4	13	1.9	1	-
Toronto	2932	1.7	2228	3.5	730	.4
Vancouver	420	.9	433	4.3	71	-
Windsor	54	.3	81	2.0	4	-
Winnipeg	270	.9	369	3.8	62	.2
Halifax	20	.3	14	.9	1	-
Kitchener	1557	7.5	990	11.6	164	.8
St-John's (T.N.)	59	2.8	77	13.4	2	-
St-John (N.B.)	6	-	0	-	2	-
Sudbury	3	-	1	-	1	-
Victoria	17	-	13	-	0	-
<u>Cités et villes de 30,000 à 100,000 hab.</u>						
Brandford	704	9.9	305	13.6	59	.8
Cornwall	1395	33.8	317	41.5	0	-
Granby	1131	29.2	468	25.7	39	1.0
Guelph	380	8.5	236	14.5	47	1.0
Kingston	845	22.7	287	40.2	1	-
Peterborough	195	3.5	88	6.9	3	-
Shawinigan	156	4.4	171	27.8	3	-
Sherbrooke	1490	29.8	593	35.3	166	3.3
Trois-Rivières	705	15.3	342	22.5	19	.4
Welland	547	10.2	286	32.1	1	-
<u>Cités et villes de 10,000 à 30,000 hab.</u>						
Brockville	148	7.4	6	1.0	2	-
Cap-de-la-Madeleine	225	7.6	94	11.6	1	-
Drummondville	2183	67.3	502	40.2	64	2.0
Galt	627	13.9	536	30.6	70	1.5
Grand-Mère	273	16.6	126	29.8	37	2.2
Joliette	172	13.5	28	6.2	2	-
Magog	1491	78.8	429	75.7	2	-
St-Hyacinthe	611	29.0	163	14.6	249	11.8
St-Jean	348	12.2	166	16.1	95	3.3
St-Jérôme	25	1.1	6	.6	300	12.7
Valleyfield	1286	50.2	425	55.0	74	2.9
Woodstock	277	11.8	134	17.6	273	11.6
Victoriaville	2	-	0	-	2	-

Source: Gouvernement du Canada, Bureau Fédéral de la Statistique, Recensement
Cat. no. 94-504, -505, -506

Tableau X

R INDUSTRIE - 1961 -

Primaires Bonneterie			Industrie du Vêtement				Emploi total, Industries Manufacturières	
(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
% de	Femmes	% de	Hommes	% de	Femmes	% de	Hommes	Femmes
Col. 13		Col. 14		Col. 13		Col. 14		
-	6	-	84	.8	119	5.5	10895	2169
-	7	-	233	1.7	906	25.9	13973	3504
.2	331	3.1	430	.9	548	5.1	50326	10764
2.0	414	8.4	160	1.2	264	5.4	13482	4934
1.0	3115	4.3	16145	8.8	25152	34.8	183157	72224
.2	46	1.6	198	1.3	249	8.5	14839	2924
.2	38	.6	592	3.3	1655	28.1	17866	5883
-	0	-	74	1.9	50	7.2	3988	693
.4	1883	2.9	7176	4.2	9266	14.5	170615	63896
-	245	2.4	601	1.3	1089	10.9	47485	10000
-	1	-	107	.5	225	6.6	21173	3429
.2	179	1.8	1609	5.6	3756	39.0	28912	9625
-	0	-	54	.8	55	3.8	6007	1465
.8	205	2.4	411	2.0	1082	12.7	20785	8509
-	3	-	24	1.1	39	6.8	2120	573
-	0	-	26	.4	28	2.9	5778	966
-	0	-	21	.4	21	7.0	4697	301
-	3	-	27	.5	27	3.5	5187	773
.8	199	8.9	42	.6	187	8.3	7106	2244
-	1	-	95	2.3	144	18.8	4125	764
1.0	69	3.8	41	1.1	193	10.6	3878	1824
1.0	87	5.2	281	6.3	399	24.0	4446	1661
-	1	-	9	-	11	1.4	3730	714
-	8	.6	17	.3	14	1.1	5604	1282
-	21	3.4	40	1.1	195	31.7	3522	616
3.3	292	17.4	128	2.6	228	13.6	4998	1682
.4	68	4.5	90	2.0	480	31.6	4595	1521
-	75	8.4	14	.3	42	4.7	5343	891
-	0	-	128	6.4	64	11.1	2008	579
-	6	.7	66	2.2	368	45.4	2953	811
2.0	94	7.5	29	.9	208	16.7	3242	1249
1.5	79	4.5	60	1.3	53	3.0	4524	1752
2.2	47	11.1	28	1.7	72	17.0	1645	423
-	5	1.0	124	9.7	250	55.3	1274	452
-	3	.5	39	2.1	61	10.8	1892	567
11.8	149	13.3	103	4.9	571	51.0	2110	1120
3.3	135	13.1	61	2.1	226	21.9	2850	1031
12.7	204	21.3	35	1.5	88	9.2	2368	958
2.9	54	7.0	14	.5	90	11.6	2563	773
11.6	364	47.9	6	.2	5	.7	2344	760
-	8	.9	491	27.1	756	86.8	1813	871

, Recensement du Canada 1961, Main-d'Oeuvre,

Dans les grandes zones métropolitaines de plus de cent mille habitants, l'emploi dans l'industrie des textiles primaires ne représente pas 10% de la main-d'oeuvre industrielle masculine. La situation est la même pour l'industrie du vêtement. Seulement à Montréal les deux industries emploient-elles ensemble plus de 13% de la main-d'oeuvre industrielle masculine.

Dans 16 cités et villes de moins de 100,000 habitants du Québec et de l'Ontario, l'industrie des textiles primaires emploie plus de 10% de la main-d'oeuvre manufacturière masculine et dans sept de ces villes plus de 25%. Les cas extrêmes de concentration de l'industrie sont Drummondville (69%), Magog (79%) et Valleyfield (53%).

L'industrie du vêtement est un employeur important de la main-d'oeuvre manufacturière féminine disponible et représente plus de 10% de l'emploi dans 7 grandes zones métropolitaines. Les extrêmes sont Edmonton (26%), Montréal (35%), Québec (28%) et Winnipeg (39%).

L'industrie du vêtement emploie aussi plus de 10% de la main-d'oeuvre manufacturière féminine dans 18 villes et cités de moins de 100,000 habitants, au Québec et en Ontario. Les concentrations les plus importantes se trouvent seulement au Québec: à Shawinigan (32%), à Trois-Rivières (32%), à Cap-de-la-Madeleine (45%), à Joliette (55%), à St-Hyacinthe (51%), à Sorel (32%), et à Victoriaville (87%).

L'industrie des textiles primaires emploie en comparaison avec l'industrie du vêtement beaucoup moins de personnel féminin en nombre absolu et relatif. Cependant elle représente plus de 10% de la main-d'oeuvre manufacturière féminine dans 20 villes et cités de moins de 100,000 habitants.

Les villes suivantes sont à remarquer: Cornwall (41%), Granby (29%), Kingston (40%), Shawinigan (31%), Sherbrooke (53%), Trois-Rivières (27%), Welland (40%), Drummondville (48%), Galt (35%), Grand-Mère (41%), Magog (71%), St-Hyacinthe (28%), St-Jean (29%), Sorel (48%), Valleyfield (62%) et Woodstock (65%).

De façon générale, dans les grands centres urbains, l'emploi dans les industries analysées n'est vraiment crucial que pour les femmes. Pour 25 villes et cités de moins de 100,000 habitants situés au Québec et en Ontario, l'emploi offert par les industries analysées est important ou très important à la fois pour les travailleurs féminins et masculins de l'industrie manufacturière.

G) Alternatives pour la Main-d'Oeuvre

Une diminution de l'emploi de l'ordre de 25% ou plus dans l'industrie de l'habillement et de 50% ou plus dans l'industrie des textiles primaires causerait une dislocation majeure de l'activité économique de plusieurs villes textiles. En effet la diminution de la production de textiles n'amènerait pas immédiatement une expansion proportionnelle de l'emploi dans d'autres secteurs de production comme la chose est assumée dans la théorie du commerce international. Plusieurs imperfections du marché réduisent ou ralentissent les accommodements de la production et de l'emploi.

L'abandon unilatéral de la protection tarifaire de l'industrie des textiles et l'importation massive de textiles ne correspondraient

sûrement pas à une hausse proportionnelle des exportations Canadiennes de matières premières ou de produits finis, vers les pays producteurs de textiles ou non. Le Canada n'est qu'un petit producteur de produits finis sans avantage comparé important. De plus l'industrie primaire fait face à une demande plutôt inélastique qui ne peut changer rapidement de façon importante.

Seule une négociation serrée des termes du commerce et des concessions tarifaires importantes par d'autres pays pourraient amener l'expansion proportionnelle de l'emploi dans d'autres secteurs d'activité au Canada.

Laissant de côté cette possibilité plus ou moins utopique, il serait intéressant d'examiner la situation économique de certaines villes textiles de la Nouvelle-Angleterre après l'exode des usines de textiles des Etats-Unis vers les Etats du Sud.

H) Une Dislocation Majeure de l'Industrie des Textiles Primaires: Etude du Cas de la Nouvelle Angleterre.

Le bref résumé qui suit est tiré du volume publié par trois professeurs de l'Université du Maine. Les auteurs ont voulu voir les effets de la diminution de l'emploi dans l'industrie des textiles primaires sur l'éco-

78. Devino, W.S., Raphaëlson, A.H., Storer, J.A., "A study of Textile Mill Closings in Selected New England Communities.
University of Maine Studies, Series 2, No. 84.

nomie de la Nouvelle Angleterre en étudiant sept villes textiles.

En 1947, 282,000 personnes, soit près de 20% de la main-d'oeuvre manufacturière de la Nouvelle Angleterre travaillaient dans des usines textiles. En 1958, ce genre d'emploi n'occupait plus que 129,000 personnes, soit 9% de la main-d'oeuvre manufacturière de la région. (Voir p. 88).

Le déclin régional de l'industrie des textiles ne prit pas la forme d'une diminution générale ou uniforme des salaires des établissements en place. Plutôt des usines ou des groupes d'usines fermèrent alors que les firmes quittaient l'industrie ou la région ou consolidaient leur opérations dans moins d'usines. L'impact direct prenait la forme d'une dislocation soudaine et prononcée dans une communauté en particulier ou dans un certain marché régional de travail. Les fermetures impliquaient toujours la mise à pied de centaines voir même de milliers de travailleurs dans une ville en particulier.

L'impact sur la communauté dépendait pour beaucoup du pourcentage de la main-d'oeuvre textile par rapport à la main-d'oeuvre totale (labor force). Habituellement un taux de moins de 5 à 6% de la main-d'oeuvre ouvrière ne causait pas trop de problèmes d'adaptation. Mais des taux de 10%, de 30 à 50% ou plus signifiaient un coup dur et dévastateur pour la structure économique et sociale de ces villes. Il fallait consentir à des ajustements héroïques pour rétablir la situation et plusieurs travailleurs ne purent faire les transitions nécessaires.

Les travailleurs âgés et les femmes constituaient une portion substantielle des employés ainsi disloqués. Beaucoup découvrirent que leurs

qualifications techniques étaient difficilement transférables de l'industrie textile vers d'autres types d'activité économique. On constata qu'une grande proportion des travailleurs interviewés avaient épuisé les bénéfices accordés par l'assurance chômage et par la suite se retirèrent de la main-d'oeuvre active. De même les travailleurs âgés hommes et femmes furent parfois capable de se retirer avec une allocation pour rupture d'emploi, avec une pension ou avec les paiements de la sécurité-sociale. La grande proportion des femmes parmi les employés des textiles amena une quantité d'entre elles à rester à la maison quand leurs maris étaient employés dans d'autres industries de la ville.

Les auteurs attribuent l'absence de migrations significatives après les fermetures d'usines, à la force des liens sociaux et familiaux de la population composée en grande partie de Canadiens-Français et autres groupes ethniques.

Habituellement les travailleurs plus jeunes et chefs de famille demeurèrent dans la main-d'oeuvre active. Leur sort dépendit de la situation économique de leur ville ou de leur région. Certains trouvèrent de l'emploi par l'expansion des firmes non textile, par l'installation de nouvelles firmes dans la région, là où l'on pouvait réaménager les vieilles usines ou développer un nouveau parc industriel. Dans plusieurs villes, l'emploi de main-d'oeuvre locale dépendait de la volonté et de la capacité des résidents à voyager quotidiennement de longues distances au travail ou même à ne revenir à la maison familiale seulement les fins de semaines.

Les effets de la fermeture d'usines sur le commerce de détail ou autres industries de service des villes textiles sont très difficiles à isoler.

On remarqua une diminution des ventes au détail et une augmentation des comptes à recevoir mais les paiements de toutes formes de sécurité sociale et la création de nouveaux emplois ne permettent pas d'établir clairement les effets sur la situation économique générale des régions affectées. De même les gouvernements locaux augmentèrent plus ou moins leurs taxes mais ne diminuèrent pas leurs services à la population.

La situation géographique des villes compta pour beaucoup dans le rétablissement de l'économie locale. La proximité de grands centres prospères et leur accessibilité facilitée par les autoroutes, intéressa beaucoup de nouvelles industries et facilita l'accès à de grands marchés de travail. Mais surtout la présence d'une main-d'oeuvre industrielle jeune et les efforts locaux de promotion industrielle amenèrent une prospérité nouvelle à ces villes. Ces efforts incluent la restauration des usines textiles, la création de parcs industriels, une corporation de crédit pour aider les nouvelles firmes ou une corporation de développement industriel.

Enfin un cas important, la ville d'Adams avait déjà un marché du travail dépressif. L'absence de centres urbains suffisamment proches pour offrir du travail et un système routier inadéquat empêchèrent le rétablissement de l'économie locale.

Les économies locales s'inscrivent dans le contexte économique de la Nouvelle-Angleterre. Le déclin important de l'industrie des textiles primaires n'explique pas à elle seule le déclin de l'industrie manufacturière de la Nouvelle-Angleterre mais les statistiques sont suffisamment significatives. Sans la migration des jeunes travailleurs et l'augmentation du sec-

TABLEAU XI

EMPLOI TOTAL MANUFACTURIER ET TEXTILE DANS LA NOUVELLE ANGLETERRE
PAR ETAT, 1947 et 1958

	TOTAL MANUFACTURIER			INDUSTRIE TEXTILE		
	1958 (en milliers)	1947	pourcentage de changement	1958 (en milliers)	1947	pourcentage de changement
New England	1,400.5	1,472.1	-4.9	129.0	281.9	-61.3
Maine	98.3	100.0	-1.7	13.0	25.8	-49.6
New-Hampshire	79.7	74.7	+7.0	13.0	20.3	-36.0
Vermont	32.7	34.5	-5.2	1.1	4.7	-76.6
Massachusetts	678.9	716.4	-5.2	53.9	129.9	-58.5
Rhode Island	116.1	147.1	-21.1	28.3	62.3	-54.6
Connecticut	394.6	399.5	-1.2	18.8	38.9	-51.7

SOURCE: Devino, Raphaelson, Storer, op. cit., p. 144..

teur des services, il y aurait des problèmes importants de chômage.

Ce compte rendu très intéressant de la situation économique et sociale des villes étudiées, huit ou dix ans après la fermeture des usines textiles laisse entrevoir seulement les problèmes et les coûts d'adaptation encourus. Faute de statistiques détaillées, on n'a pu évalué le coût social et économique de la disparition des usines textiles. En effet, la nouvelle situation économique plus saine des villes en question, établir sur une base industrielle plus diversifiée, est survenue à la suite de pertes d'emplois de plusieurs mois ou années et à la suite du retrait forcé de la main-d'oeuvre active des travailleurs âgés et d'une partie de la main-d'oeuvre féminine. Enfin il faut replacer la vigueur du renouveau économique de ces villes dans le contexte économique des Etats-Unis de 1955 à 1965; les années soixante étant marquées par une expansion industrielle qui facilita la reprise économique des villes de la Nouvelle-Angleterre.

Cette étude économique nous apporte quelques éclaircissements sur la nature d'une diminution de l'emploi des usines de textiles primaires. Les effets seraient probablement semblables pour l'emploi dans l'industrie du vêtement. La concentration de l'industrie du vêtement dans les grands centres urbains faciliterait cependant le transfert des facteurs de production vers d'autres activités économiques. Cependant la prédominance du personnel féminin et la moyenne d'âge élevée des travailleurs amèneraient sûrement une diminution de la main-d'oeuvre active et des coûts socio-économiques importants.

Il est à remarquer que l'Ontario et surtout le Québec dépendent

TABLEAU XII

EMPLOI TOTAL MANUFACTURIER ET TEXTILE - ONTARIO, QUEBEC ET CANADA 1969

	TOTAL MANUFACTURIER	TOTAL TEXTILES PRIMAIRES ET VETEMENT	POURCENTAGE
ONTARIO	825,467	62,830	7.6%
QUEBEC	529,027	119,340	22.6%
CANADA	1,675,332	199,146	11.9%

SOURCE: Statistique Abrégée, op. cit., p. 6

TABLEAU XIII

EMPLOI DANS LES INDUSTRIES MANUFACTURIERES ET CHOMAGE

Centre de Main-d'Oeuvre du Canada	Emploi total dans les Industries manufactu- rières (Mai, 1970)	Clients enregistrés sans emploi (Moyenne)			Clients enregistrés sans em- ploi en % de la Main-d'Oeuvre (1966)		
		1969	Jan. - Août 1969	Jan. -Août 1970	1969	Jan.-Août 1969	Jan.-Août 1970
Drummondville	6,633	3,336	3,544	4,158	15	16	19
Montréal	266,494	53,130	51,553	72,781	6	6	8
Québec	19,227	9,994	10,828	12,894	6	7	8
Shawinigan	7,301	3,539	3,430	4,744	15	14	20
Trois-Rivières	11,102	4,698	4,790	5,951	9	9	12
Valleyfield	5,607	3,029	2,978	3,206	15	15	16
Cornwall	5,879	2,168	2,122	4,192	7	7	14
Hamilton	65,227	10,546	10,921	17,509	6	6	10
Oshawa	22,412	3,376	3,173	2,993	5	5	5
Trenton	3,500	803	840	1,586	6	6	11
Welland	14,100	1,928	1,967	2,663	7	7	10
Fredericton	2,000	2,843	3,138	3,351	10	11	11
Yarmouth	1,916	1,063	1,021	2,942	6	5.8	16.6

Source: Gouvernement du Canada, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Section des Textiles et des Vêtements.

beaucoup de l'industrie des textiles et du vêtement. Pour le Québec, ce secteur est vital, puisqu'il emploie près du quart de la main-d'oeuvre manufacturière. Les alternatives d'emplois sont maigres au Québec: les autres industries génératrices d'emplois sont relativement petites ou n'offrent pas de perspectives d'expansion à court et à moyen terme.

Le tableau XIII montre l'emploi manufacturier, le nombre de chômeurs et le taux de chômage de certaines villes textiles du Canada. On constate, pour l'année 1969, un taux de chômage critique de 9% et 10% à Trois-Rivières et Fredericton (N.B.) tandis que la situation est insupportable à Drummondville, Shawinigan et Valleyfield avec des taux de chômage de 15%. L'année 1970 fut difficile pour toute l'économie du Canada. Le taux de chômage s'accrut dans presque toutes les villes textiles pour atteindre un taux critique aussi à Cornwall, Hamilton, Trenton, Welland et Yarmouth (N.E.).

Ces statistiques montrent que plusieurs villes textiles ont un marché du travail habituellement dépressif et qu'une diminution de l'emploi dans l'industrie des textiles primaires ou du vêtement pourraient amener un taux de chômage sensiblement plus élevé. Une augmentation de l'emploi dans les autres industries ne pourrait dans une économie à croissance moyenne, être proportionnelle à la diminution de l'emploi textile tel que démontré par l'expérience de la Nouvelle-Angleterre. Il en résulterait une augmentation du taux de chômage ou une diminution de la main-d'oeuvre active (femmes et travailleurs âgés) et une perte importante de revenu pour ces villes ou régions.

Sommes-nous prêt à payer ce prix pour obtenir des produits textiles à meilleur prix?

CONCLUSION

L'industrie Canadienne des textiles est née de la protection et a toujours vécu de la protection.

La protection la plus importante survint lors de la dépression des années 1930-40. Durant la deuxième moitié de cette décade les négociations commerciales avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis amenèrent certaines concessions tarifaires. Plus tard, la guerre imposa une protection naturelle. L'absence de compétition de l'Europe et du Japon, la consommation importante d'après-guerre et le contrôle des importations (à cause de la balance des paiements) permirent à l'industrie de progresser de 1940 à 1950.

La décade suivante vit la mise en application des concessions tarifaires négociées entre les pays participants au GATT en 1947. Le Canada accorde le traitement tarifaire MFN aux pays signataires du GATT. Cela signifie pour l'industrie textile une diminution importante de la protection tarifaire, fonction jusque là de la schedule GT du tarif Canadien. Au milieu de la décade, il y a baisse absolue de la consommation de textiles et de la production au Canada. L'industrie des textiles jugée inefficace est laissée à ses problèmes, le Canada se tourne résolument vers le libre commerce qui lui réussit depuis l'après-guerre.

De 1949 à 1954, la production de textiles primaires de coton baisse de 21% alors que la production Canadienne de fibres synthétiques double.⁷⁹ Mais la consommation totale de textiles baisse légèrement (6%).

De 1954 à 1959, la consommation totale augmente de nouveau et dépasse la consommation de 1949 par 26%. La production Canadienne totale n'aug-

79. voir Tableau XIV

TABLEAU XIV

(1)

LA CONSOMMATION CANADIENNE DE TEXTILES
(millions lbs)

	<u>Production Domestique</u>	<u>Exportations</u>	<u>Importations</u>	<u>Consommation Apparente</u>	<u>% Canadien</u>	<u>Lbs per capita</u>
(2)		(4)				
<u>Coton</u>						
1949	173	3	58	228	75	17.0
1954	135	2	64	197	68	12.9
1959	148	3	105	250	58	14.3
1964	191	12	113	292	61	15.1
1965	194	15	120	299	60	15.2
1966	167	13	137	291	53	14.6
1967	166	10	139	295	53	14.5
1968	148	17	117	248	53	12.0
1969	159	12	130	277	53	13.2
1970	155	13	112	254	56	11.9
(3)						
<u>Synthétique</u>						
1949	41	1	33	73	55	5.4
1954	83	7	29	105	72	6.9
1959	116	7	55	164	67	9.4
1964	177	21	75	231	68	12.0
1965	197	22	86	261	67	13.3
1966	200	17	96	279	66	14.0
1967	202	13	115	304	62	14.9
1968	253	23	152	382	60	18.4
1969	262	27	177	412	57	19.5
1970	242	25	203	420	52	19.6
(2)						
<u>Laine</u>						
1949	52	2	21	71	70	5.3
1954	32	1	19	50	62	3.3
1959	32	1	25	56	55	3.2
1964	44	1	26	69	62	3.6
1965	43	1	22	64	66	3.3
1966	38	1	23	60	62	3.0
1967	30	1	22	51	57	2.5
1968	30	1	28	57	51	2.7
1969	33	1	32	64	50	3.0
1970	32	1	26	57	54	2.7
<u>Total</u>						
1949	266	6	112	372	70	27.7
1954	250	10	112	352	68	23.0
1959	296	11	185	470	61	26.9
1964	412	34	214	592	64	30.7
1965	434	38	228	624	63	31.8
1966	405	31	256	630	59	31.7
1967	398	24	276	650	58	31.9
1968	431	41	297	687	57	33.0
1969	454	40	339	753	55	35.7
1970	429	39	341	731	53	34.2

Notes: (1) Poids équivalent en filés

(2) Les exportations sont calculées avec les exportations de filés et du poids équivalent en filés de certains tissus identifiables.

(3) La production domestique exclue la fibre textile de verre; les exportations indiquent seulement le total de la fibre et des filés synthétiques

(4) Les statistiques sous-estiment les exportations actuelles tel qu'expliqués plus haut.

Source: Institut Canadien des Textiles, compilation des statistiques officielles de Statistique Canada.

mente que de 11% par rapport à 1949 tandis que les importations, stables de 1945 à 1954, augmentaient de 65% de 1954 à 1959. Les importations en provenance des pays sous développés et surtout en provenance du Japon augmentent à une vitesse vertigineuse. Cette augmentation des importations se produit en même temps qu'une récession mineure sur le continent Nord-Américain. La réaction protectrice des Etats-Unis incite le Canada à faire de même. Une restriction volontaire des exportations Japonaises de certains produits de coton est négociée entre ces pays.

De 1959 à 1964 la consommation totale de textiles augmente de 26%. Les exportations Japonaises de textiles sont contrôlées de plus en plus sur les marchés internationaux et les Japonais se tournent rapidement et massivement vers la production de tissus synthétiques. Les pays sous développés envahissent rapidement les marchés internationaux remplaçant les développés, y compris le Japon.

Le LTA est signé de façon à accorder aux pays sous développés une part grandissante des marchés internationaux de textiles dans une croissance "planifiée" ou contrôllée de façon à ne pas détruire rapidement l'industrie textile des pays développés. Durant cette période de croissance de la consommation et de contrôle des importations, l'industrie domestique se développe rapidement et maintient sa pénétration des marchés domestiques.

De 1964 à 1969, la consommation totale augmente de nouveau de 27%. alors que la production domestique n'augmente que de 10% et que les importations augmentent de 58%. La production domestique de textiles de coton baisse de façon importante alors que la consommation fléchit légèrement.

De 1964 à 1969, la consommation de textiles synthétiques augmente de 78% alors que la production domestique augmente de 48%. Les importations de textiles en provenance du Japon ont augmenté de façon importante et sont contrôllées en partie. De même les pays sous-développés augmentent maintenant leurs exportations de tissus synthétiques de façon vertigineuse remplaçant les pays développés et aussi le Japon de façon lente mais certaine.

Il y a là une tendance séculaire de la production à être transférée vers les pays à bas prix de revient. Ce transfert amène une allocation plus rationnelle de ressources productives à travers le monde. En effet si des tissus semblables à ceux produits au Canada peuvent être importés à un prix moindre que le coût de production au Canada, le consommateur Canadien aura plus d'argent à dépenser sur d'autres produits. Une mesure des gains possibles à été calculé au chapitre II où nous avons estimé le coût du tarif à 463 millions de dollars. Mais le tarif ne représente qu'une partie de la baisse de prix possible.

Les restrictions quantitatives du LTA ou les quotas unilatéraux représentent aussi une limitation des importations. Une limitation des importations force les acheteurs à se procurer des textiles produits au Canada souvent à un prix plus élevé. Les restrictions administratives et autres barrières indirectes au commerce international ont le même effet.

Sans ce tarif et ces restrictions commerciales, nous ne produirions que le quart ou le cinquième de notre production actuelle. L'emploi s'en trouverait réduit à peu près de même façon à long terme. Il faut donc envisager à court et à long terme le déplacement des travailleurs des textiles vers des emplois plus compétitifs internationalement, à salaire égal ou

plus élevé.

Dans le but de déceler les possibilités d'adaptation à d'autres emplois sur place ou ailleurs, nous avons analysé les statistiques disponibles. Notre analyse met en relief une main-d'oeuvre aux caractéristiques un peu différentes de la moyenne. En général on remarque une scolarité moindre que la moyenne pour les hommes comme pour les femmes, (très peu ont terminé des études secondaires) une moyenne d'âge un peu au dessus de la moyenne mais pas pour toutes les classes de travailleurs. Enfin, l'emploi féminin est très considérable.

L'emploi des femmes nous amène à trois remarques. Le revenu de la femme mariée ou non supplémente le plus souvent le revenu familial, amenuise la dépendance sur le revenu du travailleur principal et augmente le niveau de vie de la famille. La majorité des femmes employées dans l'industrie des textiles sont mariées. Ce lien familial tend à réduire leur mobilité sur le marché du travail mais n'affecte pas leur présence sur le marché du travail.

Le taux de participation des femmes à la main-d'oeuvre est sûrement plus élevé qu'autrefois du fait que les femmes aspirent de façon permanente au développement et à l'épanouissement de leur personnalité que permet le travail. Enfin, les industries des textiles primaires comme du vêtement sont parmi les plus importants employeurs de main-d'oeuvre féminine. Dans l'éventualité d'une réduction de l'emploi textile, il faudra envisager une présence accrue de l'emploi féminin dans les industries qui remplaceront les industries textiles.

La situation de l'industrie des textiles nous apparait comme suit. Nous avons une industrie des textiles dont l'inefficacité coûte environ un demi-milliard de dollars aux consommateurs Canadien. Cette protection garanti environ 75,000 emplois dans l'industrie des textiles primaires et 50,000 emplois dans l'industrie du vêtement et assure \$143 millions au gouvernement fédéral en revenu du tarif.

A long terme, cette mauvaise utilisation de nos ressources doit être corrigée par la diminution progressive de la protection accordée à l'industrie des textiles. Les emplois ainsi perdus seront progressivement remplacés par des emplois dans des industries plus compétitives.

Ces mesures ne doivent pas être prises en période de récession. Il sera plus facile d'obtenir le remplacement des emplois textiles en période de prospérité soutenue ou inflationniste. Toutefois, ces changements ne pourront se faire sans une augmentation temporaire du taux de chômage. En effet, il faut compter avec les imperfections du marché du travail et les aléas du développement de nouvelles industries. A moyen et à long terme, les régions textiles connaîtront une saine expansion industrielle comme celle de la Nouvelle-Angleterre dont nous avons esquissé l'expérience dans ce domaine.

A court terme, le coût de cette politique sera intolérable si cette politique n'est pas progressive. De plus, les marchés internationaux de produits manufacturés étant plus ou moins directement contrôlés, le Canada devrait exiger des concessions tarifaires et non tarifaires équivalentes en emplois à celle qu'il serait prêt à faire. Sans marché nouveau important,

les industries compétitives au Canada ne pourraient se développer à un rythme suffisant pour absorber la main-d'oeuvre textile déplacée. Les marchés de produits agricoles et de matières premières où le Canada est déjà compétitif, sont peu contrôlés internationalement (tous les pays désirant leurs matières premières et denrées de base au plus bas prix possible de façon à favoriser leur industrialisation) et si peu générateurs d'emploi même quand ces marchés ne sont pas saturés aux prix actuels.

Une augmentation du nombre des quotas et des restrictions volontaires (négotiés) des pays exportateurs ne ferait qu'accroître les coûts de notre politique commerciale de protection. La situation actuelle résulte du désavantage comparé de l'industrie Canadienne quand aux salaires payés qui sont extraordinairement élevés par rapport à ceux payés dans les pays en voie de développement et au Japon. Notre productivité ne reflète pas les salaires payés aux travailleurs de l'industrie textile au Canada.

Sans le tarif et les autres restrictions au commerce international, il est pratiquement certain que le produit national brut per caput augmenterait au Canada mais que le produit national brut diminuerait, créant ainsi un chômage très important. Le Canada serait donc surpeuplé par rapport à la compétitivité internationale de ces industries du secteur secondaire.

Il faut bien placer notre étude dans son contexte d'analyse partielle. Nous avons estimé dans cette étude le niveau et les coûts directs du tarif sur les textiles. Les méthodes d'analyse économique des quotas sont encore trop rudimentaires pour être sérieusement quantifiables. Nos estimés du moins du niveau du tarif sur les importations de produits textiles avaient pour but d'exprimer les effets restrictifs des douanes sur le commerce inter-

national et sur notre niveau de vie.

Dans un modèle d'équilibre général, l'effet restrictif du tarif d'un pays peut être évalué par la différence entre le commerce actuel et potentiel, alors que ce dernier réfère au commerce que se produirait sous des conditions stables (ceteris paribus) avec une élimination du tarif.⁸⁰ Le tarif affecte la production et la consommation en réduisant les importations et les exportations, assumant toujours le plein emploi. Dans ces conditions, le tarif amène des changements dans les prix relatifs des biens de consommation qui favorise un transfert des ressources des industries produisant des importables vers les industries produisant les exportables. Dans le présent travail empirique, nous nous attachons seulement à l'étude des importations de produits textiles et à l'estimation des effets restrictifs des douanes.

Pour simplifier notre analyse nous avons à peine discuter deux conditions "ceteris paribus" dans l'analyse partielle mais qui ont un intérêt spécial dans un contexte d'une politique économique: la condition d'un taux d'échange constant et la condition d'un niveau fixe du tarif dans les autres pays. Le maintien de l'équilibre de la balance des paiements nécessiterait probablement une dévaluation de la monnaie dans le pays qui a unilatéralement abrogé son tarif. De plus les changements qui se produiraient dans les échanges internationaux dépendraient des changements apportés dans les tarifs des autres pays.

80. Balassa, Bela, "Tariff Protection in Industrial Countries: An Evaluation" (JPE Dec. 1965), réédité dans Caves & Johnson, A.E.A. Readings in International Economics. R.D. Irwin, Homewood, 1968, p. 579-580

BIBLIOGRAPHIE

- ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE; Etude sur les textiles de coton, Genève, Juillet 1966, VI - 234 p.
- ANDERSON, Ron, "Canadian Textiles - Industry's Future Said Dependent on Tariff Policy", Globe and Mail, (March 21, 1958.)
- BALASSA, Bela & Mordechai E. Kreinin, "Trade Liberalization under the Kennedy Round: the Static Effects", The Review of Economics and Statistics, (May 1967) vol. XLIX, no. 2.
- BALASSA, Bela, "Tariff Protection in Industrial Countries: An Evaluation" (J.P.E. Dec. 1965) réédité dans Caves & Johnson, A.E.A. Readings in International Economics, R.D. Irwin, Homewood, 1968, p. 579-604
- BALL R.J., & K. MARWAH. "The U.S. Demand for Imports, 1948-1958", The Review of Economics and Statistics, (November 1962) vol. XLIV, no.4.
- CANADIAN TEXTILES INSTITUTE, Textiles, A Study of the Canadian Textile Industry, Montreal, November 1971, 28 p.
- CAVES, R.E. & R.H. HOULTON, The Canadian Economy- Prospects and Retrospects, Cambridge, Harvard University Press, 1959, XXII - 676 p.
- DALES, J.H., The Protective Tariff in Canada's Development, Toronto, University of Toronto Press, 1966, VII - 168 p.
- DAM, Kenneth W., The GATT - Law and International Economic Organization, Chicago and London, The University of Chicago Press, 1970, XVII - 480 p.
- DEVINO, W.S., A.H. RAPHAELSON & J.A. STORER, A Study of Textile Mill Closings in Selected New England Communities, Orono, University of Maine Studies, Series 2, no. 84, VIII - 160 p.
- DE VRIES, B.A., "Price Elasticities of Demand for Individual Commodities Imported into the United States". International Monetary Fund Staff Papers (April 1951) p. 397- 419.
- GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE, Arrangement Regarding International Trade in Cotton Textiles, Text of the Arrangement and Related Protocols, Geneva, 1971, 24 p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA; Statistiques Canada, Statistique Abrégée, Bulletin provisoire du recensement annuel des manufactures, 1970, Ottawa, Août 1972, Imprimeur de la Reine, 25 p.

- GOUVERNEMENT DU CANADA, Bureau Fédéral de la Statistique, Recensement du Canada 1961, Main d'Oeuvre, Cat. no. 94 - 504 à 516, Ottawa, Imprimeur de la Reine, 1963-64.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, STATISTIQUE CANADA, Liens de parenté entre firmes, 1969, Ottawa, Novembre 1971, Imprimeur de la Reine, 1053 p.
- GOUVERNEMENT DU CANADA, Ministère de l'Industrie et du Commerce, Section des Textiles et du Vêtement, Tableau non publié de l'emploi et du chômage dans certaines villes.
- GOVERNMENT OF CANADA, House of Commons Debates 1878, Ottawa, 1878, Queen's Printer.
- GOVERNMENT OF CANADA, House of Commons Debates 1949, Ottawa, 1949, Queen's Printer.
- GOVERNMENT OF CANADA, Statutes of Canada (years specified) Ottawa, Queen's Printer.
- GOVERNMENT OF CANADA, Revised Statutes of Canada (year specified) Ottawa, Queen's Printer.
- GOVERNMENT OF CANADA, Board of Registration and statistics, Census of the Canadas 1851-1852, Vol. II, John Lovell, 1954, 474 p.
- GOVERNMENT OF CANADA, Report by the Tariff Board, Cotton and Cotton Products, Volume No. 1, Reference no. 125 (textiles), Ottawa, December 1958, Queen's Printer, 136 p.
- GOVERNMENT OF CANADA, The Year Book and Almanac of Canada for 1876. Date of publication unknown, Ottawa, MacLean, Roger & Co.
- GOVERNMENT OF CANADA, Sessional Papers 1886, Vol. 19, no. 1, D.B.S. Trade of Canada, McLean, Roger & Co. Date of publication unknown, 922 p.
- GOVERNMENT OF CANADA, Annual Departmental Report 1928-29, Vol. V, D.B.S., Trade of Canada, Ottawa, King's Printer, 1930, 846 p.
- GOVERNMENT OF CANADA, Dominion Bureau of Statistics, Tariff Item Summary 1969 Imports, Ottawa, Queen's Printer, 1970.
- KINDLEBERGER, C.P., International Economics, Homewood, Richard & D Irwin Inc., 4th ed. 1968, XIX - 611 p.
- KRAUSE, L.B., "United States Imports, 1947-1958", Econometrica, (April 1962) p. 221-238.

- KREININ, M.E., "The Effects of Tariff Changes on the Prices and Volume of Imports". American Economic Review, (June 1961) vol. LI, p. 310-324.
- MASSON, F. & M.E. ENGLISH, Invisible Trade Barriers Between Canada and the United States. Montreal and Washington, Private Planning Association of Canada, 1963.
- MASSON, F. & J.B. Whitely, Barriers to Trade Between Canada and the United States. Montreal and Washington, Private Planning Association of Canada, 1960.
- RAYNAULD, A. Canadian Economic System, MacMillan Co. 1967.
- ROSTOW, W.W., The Process of Economic Growth, New-York, Norton, 1952, 285 p.
- SAMUELSON, P.A., "The Gains from International Trade Once Again". in International Trade, Selected Readings by Jagdish Bhagwati, "Penguin modern Economics" Harmondworth, Penguin Book Ltd, 1969, p. 171-183.
- STOLPER, W.F. & P.A. SAMUELSON. "Protection and Real Wages" in International Trade, op. cit., p. 245-268.
- TEXTILES ECONOMICS BUREAU, N.Y. U.S.A., Textiles Organon, June 1972.
- URQUHART, M.C. & H.A.H. BUCKLEY, Historical Statistics of Canada, Toronto, McMillan Co. Can. Ltd, 1965, XV - 672 p.
- WALTER, Ingo, "Nontariff Barriers and the Free-Trade Area Option." Banco Nazionale del Lavoro Quaterly Review, No. 88, (March 1969), p. 16-46.